

GUIDE du CONDUCTEUR DS 650/BAJA 2003



AVERTISSEMENT

Lisez attentivement ce guide. Il comprend d'importantes consignes de sécurité.

Ne conduisez jamais ce VTT si vous avez moins de 16 ans.



7 0 4 0 0 0 0 2 7

L'information particulièrement importante contenue dans le présent *Guide du conducteur* est identifiée par les symboles suivants:



Ce symbole d'avertissement de sécurité avertit d'un risque de blessure.

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

ATTENTION: Avertit d'un risque d'endommager gravement le véhicule ou une (ou des) pièce(s) si l'instruction n'est pas suivie.

AVERTISSEMENT

LA CONDUITE DE VOTRE VTT EST POTENTIELLEMENT DANGEREUSE. Une collision ou un capotage peuvent survenir à l'improviste, même pendant des manœuvres courantes comme les virages, la conduite dans une pente ou le franchissement d'obstacles, si vous ne conduisez pas prudemment.

Pour votre sécurité, lisez attentivement et respectez tous les avertissements du présent *Guide du conducteur*, du *Guide de sécurité* et des étiquettes apposées sur le véhicule. **Toute négligence à cet égard pourrait entraîner des BLESSURES GRAVES, VOIRE MORTELLES.**

Conserver le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité* dans le véhicule en tout temps.

AVERTISSEMENT

Le rendement de ce VTT peut nettement dépasser celui des autres VTT que vous avez déjà essayés.

Ce modèle S (Sport) haute performance n'est destiné qu'à un usage hors route. Il a été conçu à des fins récréatives et compétitives, pour des utilisateurs expérimentés ayant acquis une habileté de conduite hors pair.

Aux États-Unis, les produits sont distribués par Bombardier Motor Corporation of America. Au Canada, les produits sont distribués par Bombardier Inc.

Les marques de commerce suivantes sont des marques de Bombardier Inc. ou de ses filiales:

BOMBARDIER®

DS 650®

ROTAX®

Baja^{MC}

†Simple Green est une marque déposée de Sunshine Makers Inc.

BOMBARDIER
PRODUITS RÉCRÉATIFS



Imprimé au Canada (Vmo2003-005f.fm MB)

^{MC} Marques de commerce de Bombardier Inc. ou de ses filiales.

©2002 Bombardier Inc. Tous droits réservés.

AVANT-PROPOS

Nous désirons vous féliciter pour avoir fait l'achat d'un tout nouveau véhicule tout-terrain (VTT) Bombardier®. Vous profiterez de la garantie Bombardier et serez desservi par un réseau de concessionnaires autorisés de VTT de Bombardier disposé à fournir les pièces, le service ou les accessoires dont vous aurez besoin.

Votre concessionnaire désire obtenir votre entière satisfaction. Il a reçu la formation requise pour effectuer la préparation et la vérification initiale de votre véhicule et a effectué les derniers réglages. Au moment de la livraison, le concessionnaire vous a expliqué l'utilisation, l'entretien et les aspects de sécurité du véhicule; nous espérons que le tout vous a été profitable. Si vous désirez obtenir plus d'information sur l'entretien de votre véhicule, nous vous prions de bien vouloir communiquer avec votre concessionnaire afin d'obtenir un *Manuel de réparation VTT* approprié.

Lors de la livraison, on vous a d'abord expliqué la garantie, puis on vous a aidé à remplir la formule d'enregistrement de garantie afin de nous la faire parvenir à des fins administratives. Dès que nous recevons cet enregistrement, nous accusons réception en vous envoyant une carte de garantie dans les jours qui suivent. Vous devez utiliser cette carte lors d'une réparation sous garantie ou d'un rappel sécuritaire.

Nous vous prions de bien vouloir communiquer avec notre Centre d'assistance à la clientèle si vous avez un problème et qu'il est impossible d'y remédier par l'entremise de votre concessionnaire autorisé de VTT Bombardier.

Ce guide a été traduit de l'anglais. En cas de divergence par rapport à la version originale, cette dernière a préséance.

L'information ainsi que les descriptions de composants ou de systèmes présentés dans ce document sont corrects au moment de publier. Il faut noter toutefois que Bombardier poursuit une politique d'amélioration continue de ses produits, mais sans s'engager à incorporer les améliorations aux produits déjà fabriqués. En raison de changements tardifs, il peut donc y avoir certaines différences entre le produit tel que fabriqué et les descriptions et fiches techniques du présent guide. Bombardier se réserve le droit d'annuler ou de modifier les caractéristiques, fonctions, modèles et équipements sans encourir d'obligation.

Les illustrations de ce document représentent des constructions types des différents ensembles, et peuvent ne pas reproduire tous les détails ni la forme exacte des pièces. Elles montrent toutefois des pièces dont la fonction est identique ou semblable.

L'utilisation des termes DROIT et GAUCHE dans ce document s'emploie toujours par rapport à la position de conduite (en étant assis sur le VTT).

Les caractéristiques sont exprimées en unités SI (métriques), et sont suivies de l'équivalent en unités américaines ou SAE entre parenthèses. Dans les cas où il n'est pas nécessaire d'être très précis, certaines conversions sont arrondies par souci de simplicité.

On recommande d'utiliser des composants de rechange et des accessoires d'origine Bombardier. Ces derniers sont spécialement conçus pour votre véhicule et fabriqués de manière à répondre aux normes de qualité établies par Bombardier.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur les opérations d'entretien et de réparation, on peut se procurer un *Manuel de réparation*.

TABLE DES MATIÈRES

Tout en lisant le présent *Guide du conducteur*, se souvenir que:

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

| | |
|---|-----------|
| AVIS | 5 |
| MESSAGES SPÉCIAUX SUR LA SÉCURITÉ | 6 |
| AVERTISSEMENTS D'UTILISATION | 9 |
| GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER AMÉRIQUE DU NORD: VTT BOMBARDIER® 2003 | 34 |
| GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER INTERNATIONAL: VTT BOMBARDIER® 2003 | 37 |
| QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES | 40 |
| RÉGLEMENTATION RÉGISSANT LE SYSTÈME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE BRUIT | 42 |
| NORMES DE CONTRÔLE ANTI-POLLUTION | 43 |
| ÉTIQUETTE VOLANTE | 43 |
| EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES IMPORTANTES | 44 |
| IDENTIFICATION DE VOTRE VTT | 46 |
| Emplacement du numéro d'identification du moteur et du numéro d'identification du véhicule | 46 |
| COMMANDES, COMPOSANTS ET INSTRUMENTS | 47 |
| 1) Manette d'accélérateur | 49 |
| 2) Manette de frein avant | 49 |
| 3) Levier d'embrayage | 50 |
| 4) Loquet de frein | 50 |
| 5) Commutateur d'éclairage | 51 |
| 6) Interrupteur d'arrêt du moteur | 51 |
| 7) Bouton de démarrage | 51 |
| 8) Bouchon de réservoir de carburant | 52 |
| 9) Interrupteur d'allumage | 52 |

| | |
|---|-----------|
| 10) Groupe de lampes témoins..... | 52 |
| 11) Réservoir de liquide de frein avant..... | 52 |
| 12) Robinet de carburant..... | 52 |
| 13) Sélecteur de vitesse | 53 |
| 14) Compartiment de rangement..... | 54 |
| 15) Loquet de siège | 54 |
| 16) Repose-pied..... | 55 |
| 17) Pédale de frein arrière..... | 55 |
| 18) Réservoir de liquide de frein arrière..... | 55 |
| 19) Bouchon de réservoir d'huile à moteur/à transmission..... | 55 |
| 20) Tachymètre | 56 |
| 21) Phares auxiliaires | 56 |
| LIQUIDES | 57 |
| Carburant..... | 57 |
| Huile à moteur et à transmission | 57 |
| Liquide de refroidissement..... | 59 |
| Liquide de frein..... | 60 |
| Batterie..... | 61 |
| PÉRIODE DE RODAGE | 62 |
| Moteur..... | 62 |
| Révision-10 heures..... | 62 |
| VÉRIFICATIONS DE PRÉUTILISATION..... | 63 |
| CONSIGNES D'UTILISATION | 64 |
| Généralités | 64 |
| Démarrage à froid..... | 64 |
| Démarrage à chaud | 65 |
| Pour arrêter le moteur..... | 65 |
| Changement de vitesse de transmission..... | 65 |
| OPÉRATIONS SPÉCIALES..... | 66 |
| Moteur noyé..... | 66 |
| Surchauffe du moteur | 66 |
| Capotage | 66 |
| Submersion du VTT..... | 67 |
| Entretien d'après-utilisation..... | 67 |
| Entreposage et préparation présaisonnnière | 67 |
| TABLEAU D'ENTRETIEN | 68 |

| | |
|---|-----------|
| ENTRETIEN | 70 |
| Moteur/transmission | 70 |
| Système d'admission d'air | 74 |
| Système électrique..... | 75 |
| Groupe d'entraînement | 79 |
| Pneus et roues | 81 |
| Systèmes de direction/de commande..... | 82 |
| Freins..... | 87 |
| Carrosserie et châssis | 87 |
| CHARGEMENT ET TRANSPORT..... | 89 |
| Chargement..... | 89 |
| Transport | 89 |
| DIAGNOSTIC DES PANNES..... | 91 |
| FICHES TECHNIQUES | 94 |
| GUIDE SI | 97 |
| RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS | 98 |
| CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE | 99 |

AVIS

Le présent *Guide du conducteur*, ainsi que le *Guide de sécurité*, ont pour but d'aider le propriétaire ou le conducteur à se familiariser avec le véhicule, son fonctionnement et les différentes phases de son entretien. Ils sont indispensables à la conduite sécuritaire du véhicule.

Le présent *Guide du conducteur* fait usage des symboles suivants.

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

ATTENTION: Avertit d'un risque d'endommager gravement le véhicule ou une pièce si l'instruction n'est pas suivie.

REMARQUE: Apporte une information supplémentaire nécessaire pour effectuer correctement une opération.

Bien que la simple lecture de ces messages n'élimine pas le danger, la compréhension et la mise en pratique de ces messages favorisent une utilisation sécuritaire du véhicule tout-terrain (VTT).

Afin d'apprécier pleinement les joies de la conduite en VTT, il est bon de connaître certains principes de base qu'il FAUT observer aux commandes d'un tel véhicule.

MESSAGES SPÉCIAUX SUR LA SÉCURITÉ

UN VTT N'EST PAS UN JOUET ET SON UTILISATION PEUT PRÉSENTER UN DANGER.

Le VTT se manie différemment des autres véhicules, y compris les motocyclettes et les voitures. Il faut prendre les précautions qui s'imposent, sinon une collision ou un renversement peut survenir rapidement, même lors de manœuvres de routine telles que la négociation de virages et d'obstacles ou la conduite en pente.

DES BLESSURES GRAVES ET MÊME LA MORT peuvent survenir si on omet de se conformer à ces instructions:

△ Lire attentivement le présent *Guide du conducteur*, le *Guide de sécurité* et toutes les étiquettes en plus de se conformer aux méthodes d'utilisation prescrites.

△ Ne jamais utiliser un VTT sans les instructions qui s'imposent. **Suivre un cours de formation.** Les débutants devraient s'inscrire à un cours de formation donné par un instructeur reconnu. Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT pour connaître les cours de formation les plus près ou appeler le Specialty Vehicle Institute of America (SVIA) au 1 800 887-2887 ou, au Canada, le Conseil canadien de la sécurité (CCS) au 1 (613) 739-1535, poste 227.

△ Il est important de toujours respecter l'âge prescrit. Un enfant de moins de 16 ans ne devrait jamais conduire un VTT.

△ Ne jamais transporter un passager sur un VTT.

△ Ne jamais utiliser un VTT sur des surfaces asphaltées, y compris les trottoirs, les allées, les stationnements et les voies publiques.

△ Ne jamais utiliser un VTT sur une voie publique, une route, une autoroute ou même un chemin de terre ou une route recouverte de gravier.

△ Ne jamais utiliser un VTT sans porter un casque approuvé et bien ajusté. On doit aussi se protéger les yeux au moyen de verres de protection ou d'une visière ainsi que porter des gants, des bottes, une chemise ou une veste à manches longues et un pantalon.

△ Ne jamais consommer d'alcool ni de drogues avant ou pendant l'utilisation d'un VTT.

△ Ne jamais conduire à des vitesses excessives. Toujours se déplacer à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à son expérience.

△ Ne jamais faire de cabrés, de sauts ni d'autres types de cascades.

△ Toujours inspecter le VTT lors de chaque utilisation pour s'assurer qu'il est en bon état de marche. Toujours suivre les programmes d'inspection et d'entretien décrits dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*.

△ Toujours garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pieds du VTT lorsque celui-ci est en marche.

△ Toujours conduire lentement et être très prudent lorsqu'on s'aventure en terrain inconnu. Toujours faire preuve de vigilance lorsque les conditions du terrain varient.

△ Ne jamais utiliser le véhicule sur des terrains très accidentés, glissants ou friables, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques nécessaires au contrôle d'un VTT sur de tels terrains. Toujours être particulièrement prudent sur ces types de terrain.

- ⚠ Toujours respecter les méthodes de virage prescrites dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse. Ne pas tourner à des vitesses excessives.
- ⚠ Ne jamais utiliser le VTT sur des pentes trop abruptes pour le véhicule ou pour son niveau de compétence. S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur les pentes plus prononcées.
- ⚠ Toujours escalader une pente de la façon prescrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*. Vérifier soigneusement le terrain avant d'escalader une pente. Ne jamais escalader une pente dont la surface est trop glissante ou trop friable. Transférer son poids vers l'avant. Ne jamais accélérer trop brusquement et ne jamais changer de rapport de façon trop soudaine. Ne jamais traverser la crête d'une colline à haute vitesse.
- ⚠ Toujours descendre une pente et freiner de la façon prescrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*. Vérifier soigneusement le terrain avant de descendre une pente. Transférer son poids vers l'arrière. Ne jamais descendre une pente à haute vitesse. Éviter de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente tout droit dans la mesure du possible.
- ⚠ Toujours procéder de la façon prescrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité* pour se déplacer à flanc de colline. Éviter les pentes dont les surfaces sont trop glissantes ou trop friables. Transférer son poids en amont du VTT. Ne jamais tenter un virage dans une pente à moins de maîtriser la technique de virage décrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité* pour un terrain de niveau. Éviter dans la mesure du possible de se déplacer latéralement sur une pente escarpée.
- ⚠ Toujours procéder de la façon prescrite lors d'un calage ou si le véhicule commence à rouler vers l'arrière en escaladant une colline. Pour éviter tout calage, choisir le rapport approprié et maintenir une vitesse constante lorsqu'on escalade une pente. Advenant un calage ou si le véhicule est entraîné vers l'arrière, faire appel à la méthode de freinage spéciale décrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*. Descendre en amont du véhicule ou sur le côté si celui-ci est orienté bien droit vers le haut de la pente. Tourner le VTT et y remonter en procédant de la façon décrite dans le présent guide.
- ⚠ Toujours vérifier s'il y a des obstacles avant de s'aventurer dans un nouvel endroit. Ne jamais tenter de négocier de gros obstacles, tels que de gros rochers ou des arbres abattus. Toujours procéder de la façon prescrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité* pour négocier des obstacles.

- ⚠ Toujours procéder avec soin si le véhicule patine ou glisse. On doit apprendre à contrôler de façon sécuritaire un VTT qui dérape ou qui glisse en s'exerçant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau. Sur des surfaces extrêmement glissantes, comme la glace, conduire lentement en faisant preuve de prudence afin de réduire les risques de dérapage et de glissement incontrôlé.
- ⚠ Ne jamais utiliser ce VTT dans un courant d'eau rapide ou dans une étendue d'eau plus profonde que ce qu'on recommande dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*. Il est important de se rappeler que des freins humides présentent une efficacité réduite. Essayer les freins une fois sorti de l'eau. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les plaquettes de frein.
- ⚠ Toujours s'assurer que la voie est libre derrière le véhicule avant de passer en marche arrière. Après s'en être assuré, passer en marche arrière et circuler lentement.
- ⚠ Toujours utiliser des pneus de dimension et de type prescrits dans le présent *Guide du conducteur*. Toujours s'assurer que la pression des pneus est conforme à la tolérance prescrite dans le présent *Guide du conducteur*.
- ⚠ Ne jamais modifier un VTT en installant ou en utilisant des accessoires pour lesquels il n'est pas conçu.
- ⚠ Ne jamais dépasser la charge admissible prescrite pour un VTT. Bien répartir et fixer solidement la charge. Réduire la vitesse et observer les instructions contenues dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité* pour transporter une charge ou tirer une remorque. Prévoir une plus grande distance pour le freinage.
- ⚠ **POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SÉCURITÉ EN VTT**, communiquer avec la Specialty Vehicle Institute of America (SVIA) au 1 800 887-2887, ou au Canada, avec le Conseil canadien de la sécurité (CCS) au 1 (613) 739-1535, poste 227, ou encore avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier pour savoir où se tiennent les formations les plus près de chez soi.

AVERTISSEMENTS D'UTILISATION

Tout en lisant le présent *Guide du conducteur*, se souvenir que:

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

Les avertissements suivants et leur format répondent aux exigences de la United States Consumer Product Safety Commission. Il est primordial qu'on les trouve dans le *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité* de tous les VTT.

REMARQUE: Les illustrations suivantes ne sont que des représentations générales. Votre modèle peut être différent.

AVERTISSEMENT



V00A0AR

DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT sans respecter les instructions prescrites.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le risque d'accident s'accroît grandement si le conducteur ne connaît pas la bonne façon d'utiliser le VTT dans les situations variées et sur divers types de terrain.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Les conducteurs débutants et sans expérience devraient suivre le cours de formation certifié offert par Bombardier. On leur suggère ensuite de mettre régulièrement en pratique les notions apprises dans ce cours ainsi que les techniques d'utilisation décrites dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*.

Pour de plus amples renseignements sur le cours de formation, communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT ou appeler Bombardier au 1 (819) 566-3366.



V00A01Q

DANGER POSSIBLE

Défaut de respecter l'âge minimal recommandé pour conduire un VTT.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On déconseille aux enfants n'ayant pas l'âge minimal recommandé de conduire un VTT afin d'éviter les risques de blessure ou de décès.

Même si un enfant a l'âge minimal recommandé pour conduire un VTT, il se peut qu'il ne possède pas les compétences, l'habileté ou le jugement requis pour conduire ce véhicule en toute sécurité, ce qui pourrait l'entraîner dans un accident grave.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Aucun enfant de moins de 16 ans ne devrait conduire un VTT de Bombardier.



V00A02Q

DANGER POSSIBLE

Transport d'un passager sur ce VTT.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

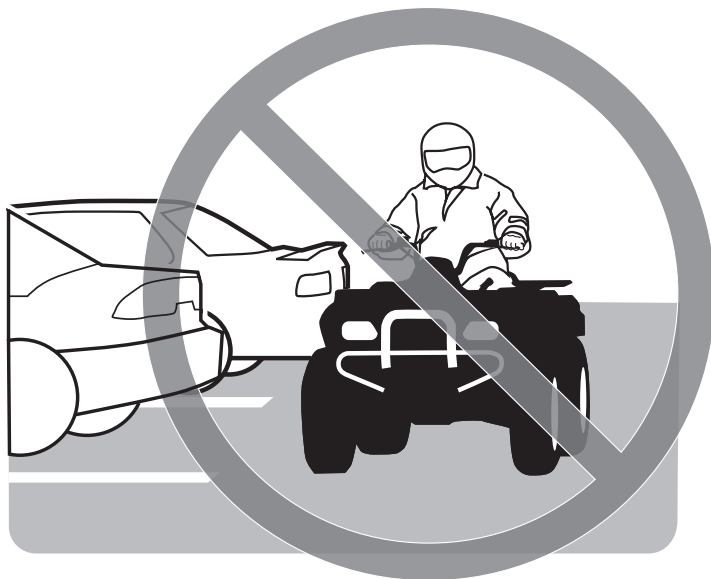
Réduit grandement votre aptitude à préserver l'équilibre et à assurer le contrôle du VTT.

Pourrait entraîner un accident provoquant des blessures au conducteur et/ou au passager.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais transporter un passager. Le siège allongé doit permettre au conducteur de changer de position en cours d'utilisation. Ce siège n'est pas conçu pour transporter des passagers.

AVERTISSEMENT



V00A03Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT sur les surfaces asphaltées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les pneus du VTT ont été conçus pour une utilisation hors route seulement, et non sur les surfaces asphaltées. L'utilisation du VTT sur de telles surfaces peut en réduire la maniabilité et la maîtrise, en plus d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser un VTT sur des surfaces asphaltées, y compris les trottoirs, les allées, les stationnements et les voies publiques.



V00A04Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT sur les voies publiques, les routes ou les autoroutes.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Risques de collision avec un autre véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser ce VTT sur une voie publique, une route, une autoroute ou même un chemin de terre ou une route recouverte de gravier. Dans plusieurs endroits, il est illégal d'utiliser un VTT sur les voies publiques, les routes et les autoroutes.



V00A06Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT sans porter un casque de motocycliste approuvé, des lunettes de protection et des vêtements protecteurs.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'utilisation du véhicule sans porter un casque de motocycliste approuvé augmente les risques de blessure grave à la tête et de décès en cas d'accident.

L'utilisation du véhicule sans porter des lunettes de protection peut entraîner un accident et augmenter les risques de blessure grave en cas d'accident.

L'utilisation du véhicule sans vêtements protecteurs augmente les risques de blessure grave en cas d'accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours porter un casque de motocycliste approuvé et bien ajusté. On recommande également de porter:

- des lunettes de protection ou une visière
- des gants
- des bottes
- une chemise ou une veste à manches longues
- un pantalon.

AVERTISSEMENT



V00A07Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT après avoir consommé de l'alcool ou des drogues.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Votre jugement pourrait en souffrir grandement.

Votre vitesse de réaction pourrait être plus lente.

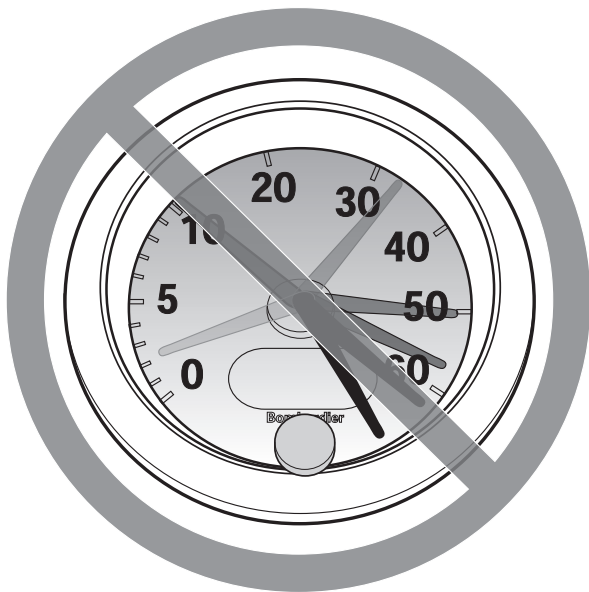
Votre sens de l'équilibre et votre perception pourraient en souffrir.

Un accident pourrait en résulter.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais consommer d'alcool ni de drogues avant ou pendant l'utilisation d'un VTT.

AVERTISSEMENT



V00A08Q

DANGER POSSIBLE

Conduire le VTT à des vitesses excessives.

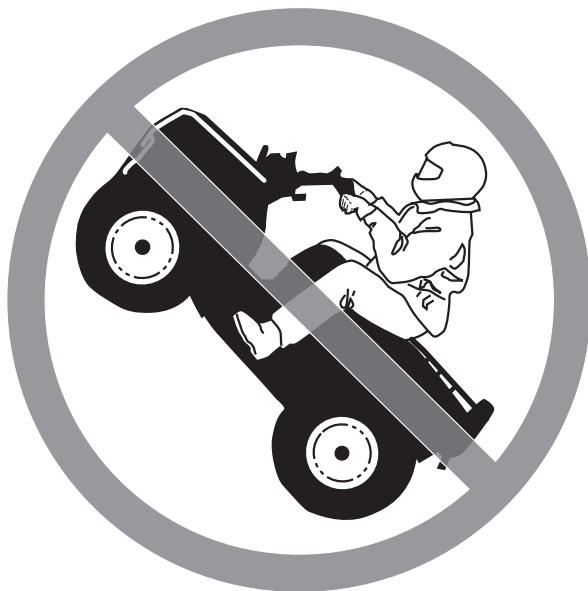
CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'une perte de contrôle du VTT, ce qui peut provoquer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours se déplacer à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à son expérience.

AVERTISSEMENT



V00A09Q

DANGER POSSIBLE

Exécution de cabrés, de sauts et d'autres types de cascades.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'accident et de renversement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais tenter de cascades telles que des cabrés ou des sauts. Éviter les manoeuvres visant à épater les gens.

AVERTISSEMENT

DANGER POSSIBLE

Défaut d'inspecter le VTT avant de l'utiliser.

Défaut de bien entretenir le VTT.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'accident et de dommages à l'équipement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours inspecter le VTT lors de chaque utilisation pour s'assurer qu'il est en bon état de marche.

Toujours suivre les programmes d'inspection et d'entretien décrits dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*.



V00A0BQ

DANGER POSSIBLE

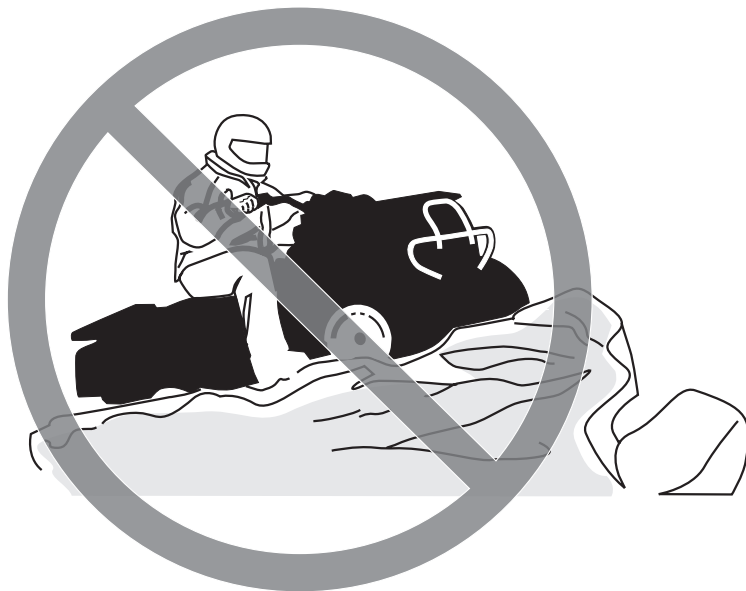
Enlever les mains du guidon ou les pieds des repose-pieds lorsque le VTT est en marche.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

En enlevant même une seule main ou un seul pied, on peut réduire sa capacité de contrôler le VTT ou perdre l'équilibre et chuter du véhicule. Si on retire un pied du repose-pied, le pied ou la jambe pourrait venir en contact avec les roues arrière, ce qui pourrait provoquer des blessures ou un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pieds du VTT lorsque celui-ci est en marche.



V00A0CQ

DANGER POSSIBLE

Défaut d'être extrêmement prudent en utilisant le VTT en terrain inconnu.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On peut réaliser trop tard qu'il y a des rochers cachés, des bosses ou des cavités, de sorte qu'il sera impossible de réagir.

On pourrait perdre la maîtrise du VTT ou celui-ci pourrait se renverser.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Conduire lentement et être très prudent lorsqu'on s'aventure en terrain inconnu.

Toujours faire preuve de vigilance en VTT lorsque les conditions du terrain varient.

AVERTISSEMENT



V00A0DQ

DANGER POSSIBLE

Défaut d'être extrêmement prudent lors d'une utilisation sur des terrains très accidentés, glissants ou friables.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Peut entraîner une perte de traction ou de maîtrise du véhicule et ainsi provoquer un accident, y compris un renversement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne pas utiliser le véhicule sur des terrains très accidentés, glissants ou friables, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques d'utilisation du VTT sur de tels terrains.

Toujours être particulièrement prudent sur ces types de terrain.



V00A0EQ

DANGER POSSIBLE

Virage inadéquat.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Perte de contrôle du VTT pouvant provoquer une collision ou un renversement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours respecter les méthodes de virage prescrites dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse.

Ne pas tourner à des vitesses excessives.



V00A00Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation sur des pentes trop escarpées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le véhicule peut se renverser plus facilement sur des pentes très escarpées que sur des surfaces de niveau ou sur de petites pentes.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser le VTT sur des pentes trop escarpées pour le véhicule ou pour votre niveau de compétence.

S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur les pentes plus prononcées.



V00A0FQ

DANGER POSSIBLE

Méthode d'escalade inadéquate.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de contrôle ou un renversement du VTT.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours escalader une pente de la façon prescrite dans le présent *Guide du conducteur* et dans le *Guide de sécurité*.

Toujours vérifier soigneusement le terrain avant d'escalader une pente.

Ne jamais escalader une pente dont la surface est trop glissante ou trop friable.

Transférer son poids vers l'avant.

Ne jamais accélérer trop brusquement et ne jamais changer de rapport de façon trop soudaine, puisque le VTT pourrait se renverser vers l'arrière.

Ne jamais traverser la crête d'une colline à haute vitesse, puisqu'un obstacle, une dénivellation prononcée, un autre véhicule ou une autre personne pourrait se trouver de l'autre côté.



V00A0GQ

DANGER POSSIBLE

Méthode inadéquate de descente.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de contrôle ou un renversement du VTT.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours descendre une pente de la façon prescrite dans le présent *Guide du conducteur* et dans le *Guide de sécurité*.

REMARQUE: Une technique de freinage spéciale s'impose lorsqu'on descend une pente.

Toujours vérifier soigneusement le terrain avant de descendre une pente.
Transférer son poids vers l'arrière.

Ne jamais descendre une pente à haute vitesse.

Éviter de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente tout droit dans la mesure du possible.



V00A0HQ

DANGER POSSIBLE

Déplacements à flanc de colline ou virages inadéquats dans les pentes.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de contrôle ou un renversement du VTT.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais tenter un virage dans une pente à moins de maîtriser la technique de virage décrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité* pour un terrain de niveau. Être très prudent lorsqu'on effectue un virage dans une pente.

Éviter dans la mesure du possible de se déplacer latéralement sur une pente escarpée.

Lors d'un déplacement à flanc de colline:

Toujours procéder de la façon prescrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*.

Éviter les pentes dont les surfaces sont trop glissantes ou trop friables.

Transférer son poids en amont sur le VTT.

AVERTISSEMENT



V00A01Q

DANGER POSSIBLE

Calage, roulement vers l'arrière ou débarquement inadéquat lorsqu'on escalade une pente.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner un renversement du VTT.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Choisir le rapport prescrit et maintenir une vitesse constante lorsqu'on escalade une pente.

Si le véhicule perd sa vitesse en marche avant:

Garder son poids en amont.

Serrer les freins.

Verrouiller le frein de stationnement après s'être immobilisé.

Si le véhicule commence à rouler vers l'arrière:

Garder son poids en amont.

Ne jamais serrer le frein arrière si le véhicule roule vers l'arrière.

Serrer graduellement le frein avant.

Une fois complètement arrêté, serrer également le frein arrière et verrouiller le frein de stationnement.

Débarquer en amont du véhicule ou sur le côté si le véhicule est orienté bien droit vers le haut de la pente.

Retourner le VTT et remonter sur ce dernier en procédant de la façon décrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*.



V00A0JQ

DANGER POSSIBLE

Façon inadéquate de négocier les obstacles.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Peut entraîner une perte de contrôle ou une collision. Pourrait provoquer un renversement du VTT.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Avant de s'aventurer dans un nouvel endroit, vérifier s'il y a des obstacles. Ne jamais tenter de négocier de gros obstacles tels que de gros rochers ou des arbres abattus.

Lorsqu'il s'agit de négocier des obstacles, toujours procéder de la façon décrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*.



V00A0KQ

DANGER POSSIBLE

Dérapiage ou glissement inadéquat.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On peut perdre le contrôle du VTT.

Le VTT peut également revenir en traction de façon inattendue, ce qui peut provoquer un renversement du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

On doit apprendre à contrôler de façon sécuritaire un VTT qui dérape ou qui glisse en pratiquant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau.

Sur les surfaces très glissantes, comme la glace, conduire lentement en faisant preuve de prudence afin de réduire les risques de dérapage ou de glissement incontrôlé.



V00A0LQ

DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT dans une étendue d'eau profonde ou présentant un courant rapide.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les pneus peuvent flotter, ce qui entraînerait une perte de traction et une perte de contrôle pouvant mener à un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser ce VTT dans un courant d'eau rapide ou dans une étendue d'eau plus profonde que ce qu'on prescrit dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*.

Vérifiez la profondeur de l'eau et la force du courant avant de traverser un cours d'eau. Le niveau d'eau ne doit pas dépasser les marchepieds.

Il est important de se rappeler que des freins humides présentent une efficacité réduite. Essayer les freins une fois sorti de l'eau. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les plaquettes de frein.



V00A0MQ

DANGER POSSIBLE

Utilisation inadéquate en marche arrière.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On pourrait frapper un obstacle ou une personne derrière le véhicule, ce qui entraînerait des blessures graves.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Avant de passer en marche arrière, s'assurer que la voie est libre derrière le véhicule. Après s'en être assuré, passer en marche arrière et circuler lentement.



V00A00Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT sans les pneus prescrits ou dont les pneus présentent une pression inadéquate ou inégale.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'utilisation de pneus inadéquats sur ce VTT ou l'utilisation du VTT avec des pneus présentant une pression inadéquate ou inégale peut entraîner une perte de contrôle et accroître les risques d'accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours utiliser des pneus de dimension et de type prescrits dans le présent *Guide du conducteur* de ce véhicule.

Toujours s'assurer que la pression des pneus est conforme à la tolérance prescrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*.



V02A01Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation d'un VTT ayant subi des modifications non approuvées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'installation inadéquate d'accessoires ou une modification de ce véhicule peut avoir un effet sur sa maniabilité et pourrait, dans certains cas, entraîner un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais modifier ce VTT en installant ou en utilisant des accessoires pour lesquels il n'est pas conçu. Toutes les pièces et tous les accessoires installés sur ce véhicule doivent être des composants d'origine Bombardier, ou l'équivalent, conçus pour ce VTT, et l'installation et l'utilisation doivent se faire conformément aux instructions. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

AVERTISSEMENT



V02A02Q

DANGER POSSIBLE

Surcharge du VTT, transport ou remorquage inadéquat d'une charge.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait avoir un effet sur la maniabilité et entraîner ainsi un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais dépasser la charge admissible prescrite pour ce VTT.

Bien répartir et fixer solidement la charge.

Réduire la vitesse en transportant une charge ou en tirant une remorque.
Prévoir une plus grande distance pour le freinage.

Toujours procéder de la façon décrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité* lorsqu'il s'agit de transporter une charge ou de tirer une remorque.

Tout en lisant le présent *Guide du conducteur*, se souvenir que:

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER AMÉRIQUE DU NORD: VTT BOMBARDIER® 2003

1. PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Au Canada, BOMBARDIER INC. («BOMBARDIER») et aux États-Unis, Bombardier au nom de BOMBARDIER MOTOR CORPORATION OF AMERICA (BMCA), garantit ses VTT BOMBARDIER 2003 contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine BOMBARDIER installés par un concessionnaire BOMBARDIER autorisé (tel que défini ci-après) au moment de la livraison du VTT BOMBARDIER 2003 bénéficient de la même garantie que le VTT.

Certains pneus et treuils originaux de votre VTT sont garantis par le fabricant de pneus ou de treuils identifié ci-dessous. Si vous croyez qu'un des pneus ou treuil originaux comporte un vice de conception ou de fabrication, nous vous prions de communiquer directement avec le fabricant ou l'un de ses représentants, ou encore, de demander à votre concessionnaire BOMBARDIER autorisé de vous assister.

Carlisle Tire & Wheel Company

(pneus Traxter et Quest)
23 Windham Boulevard
Aiken, SC 29805

Information concernant la garantie:

Aux É.-U. 1 800 260-7959
Au Canada 1 800 265-6155
Au Québec 1 877 997-4999

Kenda USA

(pneus DS 650 excepté le Baja)
7095 Americana Parkway
Reynoldsburg, OH 43068
(614) 866-9803

Warn Industries inc. (Treuil)

12900 SE Capps Road
Clackamas, Oregon 97015-8903

Service à la clientèle:

Aux É.-U. 1 800 543-9276
Au Canada 1 800 668-6012
Au Québec 1 800 361-9291

Veillez noter que les pneus du DS 650 Baja et du RALLY sont garantis directement par BOMBARDIER et qu'il n'est donc pas nécessaire de contacter directement le fabricant du pneu.

L'utilisation du produit à des fins de course ou autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur, annulera la présente garantie.

2. DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (i) LA DATE DE LIVRAISON AU PREMIER ACHETEUR AU DÉTAIL ou; (ii) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour une PÉRIODE de: SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

3. CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie ne s'applique qu'aux VTT BOMBARDIER 2003 achetés en tant que véhicules neufs et non utilisés par leur premier propriétaire auprès d'un concessionnaire BOMBARDIER autorisé à distribuer des produits VTT BOMBARDIER dans le pays où la vente a été conclue («**le concessionnaire BOMBARDIER**»), et seulement après que le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BOMBARDIER a été effectué et documenté.

La garantie n'entre en vigueur qu'après l'enregistrement du véhicule en bonne et due forme auprès d'un concessionnaire BOMBARDIER VTT. De telles restrictions sont nécessaires afin que BOMBARDIER puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public. Pour que la garantie soit maintenue, l'entretien de routine décrit dans le *Guide du conducteur* doit être effectué dans les délais prescrits. BOMBARDIER se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

4. CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit aviser un concessionnaire BOMBARDIER VTT dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au concessionnaire BOMBARDIER VTT une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BOMBARDIER.

5. CE QUE BOMBARDIER FERA

Les obligations de BOMBARDIER en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces BOMBARDIER neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un concessionnaire BOMBARDIER et ce pour la durée de couverture de la présente garantie.

BOMBARDIER se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

6. EXCLUSIONS - NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d'oeuvre);
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le *Guide du conducteur* BOMBARDIER VTT;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BOMBARDIER, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire BOMBARDIER VTT autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du *Guide du conducteur* BOMBARDIER VTT;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le *Guide du conducteur*);
- L'ingestion de neige ou d'eau;

- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS OU PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BOMBARDIER, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BOMBARDIER.

Bombardier se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

8. TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BOMBARDIER soit avisé du transfert de propriété de la façon suivante:

- a) L'ancien propriétaire communique avec BOMBARDIER (au numéro de téléphone ci-après) ou avec un concessionnaire BOMBARDIER autorisé pour lui donner les coordonnées du nouveau propriétaire; ou
- b) BOMBARDIER ou un concessionnaire BOMBARDIER autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire.

9. SERVICE À LA CLIENTÈLE

- a) Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER, BOMBARDIER vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.
- b) Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte par écrit à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

BOMBARDIER INC.
PRODUITS RÉCRÉATIFS

CENTRE D'ASSISTANCE
À LA CLIENTÈLE
VALCOURT (QUÉBEC) JOE 2L0
Tél.: (819) 566-3366

GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER INTERNATIONAL: VTT BOMBARDIER® 2003

1. PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

BOMBARDIER INC. («BOMBARDIER») garantit ses VTT BOMBARDIER 2003 contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine BOMBARDIER installés par un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER autorisé (tel que défini ci-après) au moment de la livraison du VTT BOMBARDIER 2003 bénéficient de la même garantie que le VTT.

Les pneus et treuils originaux de votre VTT sont garantis par le fabricant de pneus ou de treuils identifié ci-dessous. Si vous croyez qu'un des pneus ou treuil originaux comporte un vice de conception ou de fabrication, nous vous prions de communiquer directement avec le fabricant ou l'un de ses représentants, ou encore, de demander à votre distributeur/concessionnaire BOMBARDIER autorisé de vous assister.

Carlisle Tire & Wheel Company

(pneus Traxters et QUEST)

23 Windham Boulevard

Aiken, SC 29805

Information concernant la garantie:

International: 1 803 643-2900

Kenda USA (pneus DS 650)

7095 Americana Parkway

Reynoldsburg, OH 43068

1 (614) 866-9803

Warn Industries Inc.

12900 SE Capps Road

Clackamas, Oregon 97015-8903

Service à la clientèle:

International: 1 (503) 722-1200

L'utilisation du produit à des fins de course ou autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur, annulera la présente garantie.

2. DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (i) LA DATE DE LIVRAISON AU PREMIER ACHETEUR AU DÉTAIL ou; (ii) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour une PÉRIODE de:

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

3. CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie ne s'applique qu'aux VTT BOMBARDIER 2003 achetés en tant que véhicules neufs et non utilisés par leur premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER autorisé à distribuer des produits VTT BOMBARDIER dans le pays où la vente a été conclue («le distributeur/concessionnaire BOMBARDIER»), et seulement après que le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BOMBARDIER a été effectué et documenté.

La garantie n'entre en vigueur qu'après l'enregistrement du véhicule en bonne et due forme auprès d'un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER. De telles restrictions sont nécessaires afin que BOMBARDIER puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public. Pour que la garantie soit maintenue, l'entretien de routine décrit dans le *Guide du conducteur* doit être effectué dans les délais prescrits. BOMBARDIER se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

4. CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au distributeur/concessionnaire BOMBARDIER une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BOMBARDIER.

5. CE QUE BOMBARDIER FERA

Les obligations de BOMBARDIER en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine BOMBARDIER neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER.

BOMBARDIER se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

6. EXCLUSIONS - NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le *Guide du conducteur*;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BOMBARDIER, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du *Guide du conducteur*;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le *Guide du conducteur*);
- Ingestion d'eau ou de neige;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BOMBARDIER, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BOMBARDIER.

Bombardier se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

8. TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BOMBARDIER soit avisé du transfert de propriété de la façon suivante:

- a) L'ancien propriétaire communique avec BOMBARDIER ou avec un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER autorisé pour lui donner les coordonnées du nouveau propriétaire; ou
- b) BOMBARDIER ou un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire.

9. SERVICE À LA CLIENTÈLE

- a) Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER, BOMBARDIER vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le distributeur/concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.
- b) Si la situation persiste, veuillez communiquer avec le département de service du distributeur qui pourra vous aider à résoudre le problème.

QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

Q: Pourquoi mon véhicule doit-il être enregistré à l'usine? Car, en fait, ma facture atteste la date d'achat de mon véhicule.

R: *L'enregistrement est très important et votre concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier se doit d'enregistrer votre véhicule auprès de Bombardier. Vous devez vous assurer que la carte a été envoyée. Cela vous permettra:*

a) *de faire effectuer un travail sous garantie chez n'importe quel concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier en Amérique du Nord. La simple présentation de votre carte d'enregistrement lui fournit tous les renseignements nécessaires pour remplir les formulaires de réclamation de garantie.*

b) *d'être avisé par Bombardier advenant un rappel de votre véhicule ou une campagne de garantie particulière.*

c) *d'être contacté plus rapidement par les autorités policières, dans le cas d'un vol, si elles retrouvaient votre véhicule.*

Q: Pourquoi mon véhicule tout-terrain doit-il être immatriculé?

R: *Il est nécessaire d'immatriculer un véhicule tout-terrain pour deux raisons: premièrement, dans plusieurs provinces ou États, il est obligatoire d'immatriculer un véhicule tout-terrain, au même titre qu'une automobile; deuxièmement, les ministères concernés se servent d'une partie des frais d'immatriculation pour entretenir les sentiers et en créer de nouveaux.*

Q: Où puis-je trouver les renseignements concernant la lubrification et l'entretien de mon véhicule?

R: *Dans le Guide du conducteur fourni avec le véhicule au moment de sa livraison.*

Q: La garantie peut-elle devenir nulle si je n'utilise ou n'entretiens pas mon véhicule neuf exactement comme l'indique le Guide du conducteur?

R: *La garantie d'un véhicule neuf ne peut devenir nulle si un concessionnaire autorisé a effectué la vérification de prélivraison. Toutefois, si un bris ou une panne survient à la suite d'une utilisation ou d'un entretien non conforme au Guide du conducteur, CE bris ou CETTE panne ne sera pas couvert(e) par la garantie. Il en est de même pour les opérations effectuées par le client comme les vidanges d'huile et les changements de filtre à huile, et surtout les opérations de mise au point comme dans le cas du carburateur.*

Q: Pourriez-vous donner quelques exemples d'usage anormal, de négligence ou d'abus qui peuvent toucher la garantie limitée?

R: *Ce sont là des termes généraux dont le sens, dans certains cas, se recoupe. Pour être plus précis, mentionnons les exemples suivants: fonctionnement du véhicule jusqu'à épuisement de l'huile, bris d'une pièce causé par l'utilisation du véhicule alors qu'une autre pièce était cassée ou endommagée, etc. Pour toute question relative au fonctionnement ou à l'entretien de votre véhicule, bien vouloir consulter un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.*

- Q: Quels sont les frais qui reviennent au client pendant la période de garantie?
- R: Tous les frais provenant de l'entretien normal du véhicule, des réparations non couvertes par la garantie, d'accidents, de collisions, de même que le coût de l'huile et des bougies, ainsi que les dommages indirects, comme le stipule la garantie.*
- Q: Les pièces de rechange d'origine Bombardier utilisées lors de réparations sous garantie sont-elles également couvertes par la garantie limitée?
- R: Oui, toute pièce d'origine Bombardier installée lors d'une réparation sous garantie par un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier est couverte jusqu'à expiration de la garantie du véhicule.*
- Q: Si je vends mon véhicule pendant que la garantie est encore en vigueur, le nouveau propriétaire pourra-t-il bénéficier du reste de la garantie limitée?
- R: Oui, pourvu que la revente ait déjà été enregistrée auprès du fabricant.*
- Q: Comment puis-je obtenir de l'aide, advenant un problème?
- R: Votre concessionnaire Bombardier VTT ainsi que Bombardier sont particulièrement soucieux de votre satisfaction et de votre sécurité en tant qu'acheteur d'un produit Bombardier. Normalement tout problème qui pourrait survenir relativement à l'achat ou à l'utilisation de votre véhicule sera réglé par le Service après-vente ou le Service des ventes, chez votre concessionnaire autorisé. Toutefois, il est bien évident qu'en dépit des meilleures intentions de chaque personne en cause, certains malentendus peuvent parfois se produire. Il arrive souvent que les plaintes résultent d'un problème de communication et l'un des gérants saura alors régler promptement la question. Si le problème a déjà été soumis au gérant des ventes ou au gérant de service, communiquez avec le propriétaire de la concession ou son directeur administratif.*

Il nous fait toujours plaisir de recevoir vos commentaires en ce qui concerne les VTT de Bombardier.

RÉGLEMENTATION RÉGISSANT LE SYSTÈME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE BRUIT

Il est interdit de trafiquer le système de réduction des émissions de bruit!

En vertu de la loi fédérale américaine et des lois provinciales canadiennes, il peut être interdit d'effectuer les opérations suivantes:

1. La dépose ou la mise hors d'usage par quiconque n'ayant pas pour intention de procéder à l'entretien, à la réparation ou au remplacement d'un dispositif ou d'un élément structural incorporé à un véhicule neuf dans le but d'en contrôler le bruit avant la vente ou la livraison à l'acheteur, ou en cours d'utilisation, ou encore
2. L'utilisation du véhicule après qu'on a procédé à la dépose ou à la mise hors d'usage d'un tel dispositif ou d'un élément structural.

Les opérations suivantes sont considérées comme des actes de traficage:

1. La dépose, l'altération ou la perforation du silencieux ou d'un composant du moteur acheminant les gaz d'échappement du moteur.
2. La dépose, l'altération ou la perforation d'une partie du système d'admission.
3. Le remplacement de pièces mobiles du véhicule ou de pièces du système d'échappement ou d'admission par des pièces autres que celles prescrites par le fabricant.
4. Un entretien inadéquat.

NORMES DE CONTRÔLE ANTI-POLLUTION

Selon la politique de la California Air Resources Board (CARB), ces VTT doivent satisfaire aux normes sur les systèmes d'échappement des véhicules tout au long de leur durée d'utilisation lorsqu'ils sont utilisés et entretenus conformément aux directives prescrites.

En Californie, on obtient annuellement une étiquette de non-conformité rouge (ainsi qu'une étiquette de conformité verte) au moment de l'enregistrement de son véhicule. L'étiquette appropriée est émise d'après le numéro d'identification du véhicule (8^e caractère du N.I.V.).

| CATÉGORIE DE VÉHICULE | 8 ^e CARACTÈRE DU N.I.V. |
|-----------------------------------|---|
| Étiquette de non-conformité rouge | Doit être un C ou un 3 |
| Étiquette de conformité verte | Tout caractère alphanumérique autre qu'un C ou un 3 |

ÉTIQUETTE VOLANTE





Ce VTT est muni d'une étiquette volante et d'étiquettes contenant d'importants renseignements de sécurité.

Ces étiquettes font partie intégrante du véhicule et doivent y être apposées en permanence. Si une étiquette se décollait ou devenait illisible, s'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier pour la faire remplacer.

Toute personne utilisant ce véhicule doit lire et comprendre toute cette information avant de partir en randonnée.

⚠ AVERTISSEMENT

L'utilisation incorrecte du VTT peut résulter en BLESSURES GRAVES ou la MORT.

TOUJOURS PORTER UN CASQUE ET DES VÊTEMENTS DE SÉCURITÉ APPROUVÉS.

NE JAMAIS UTILISER SUR DES VOIES PUBLIQUES.

NE JAMAIS ACCEPTER DE PASSAGERS.

NE JAMAIS CONDUIRE SOUS L'INFLUENCE DE STUPÉFIANT OU D'ALCOOL.

NE JAMAIS conduire:

- sans avoir reçu une formation ou des directives adéquates au préalable.
- à des vitesses excédant vos compétences ou les conditions de conduite.
- sur les routes publiques - au risque de provoquer une collision avec un autre véhicule.
- avec un passager - les passagers affectent l'équilibre et la manœuvrabilité du véhicule et augmentent le risque de perte de contrôle.

TOUJOURS:

- utiliser des techniques de conduite appropriées pour éviter le renversement du véhicule sur collines, terrains accidentés et dans les virages.
- éviter les chaussées pavées - au risque d'affecter gravement la manœuvrabilité et le contrôle.

REPRÉSENTER ET LIRE LE MANUEL DU PROPRIÉTAIRE.
SUIVRE TOUS LES AVERTISSEMENTS ET DIRECTIVES.

S

MODÈLE SPORT

CE VTT EST UNIQUEMENT CONÇU POUR UN USAGE RÉCRÉATIF PAR UN CONDUCTEUR EXPÉRIMENTÉ.

CONDUCTEUR SEULEMENT PAS DE PASSAGERS

NE JAMAIS CONDUIRE SI VOUS AVEZ MOINS DE 16 ANS.

CE VTT DE CATÉGORIE S (SPORT) EST UN VTT HAUTE PERFORMANCE POUR USAGE HORS-ROUTE SEULEMENT. IL A ÉTÉ CONÇU POUR UNE UTILISATION SPORTIVE ET COMPÉTITIVE PAR UN CONDUCTEUR EXPÉRIMENTÉ AVEC DES COMPÉTENCES AVANCÉES.

DES COURS DE CONDUITE DE VTT SONT DISPONIBLES. POUR PLUS D'INFORMATION CONTACTEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE.

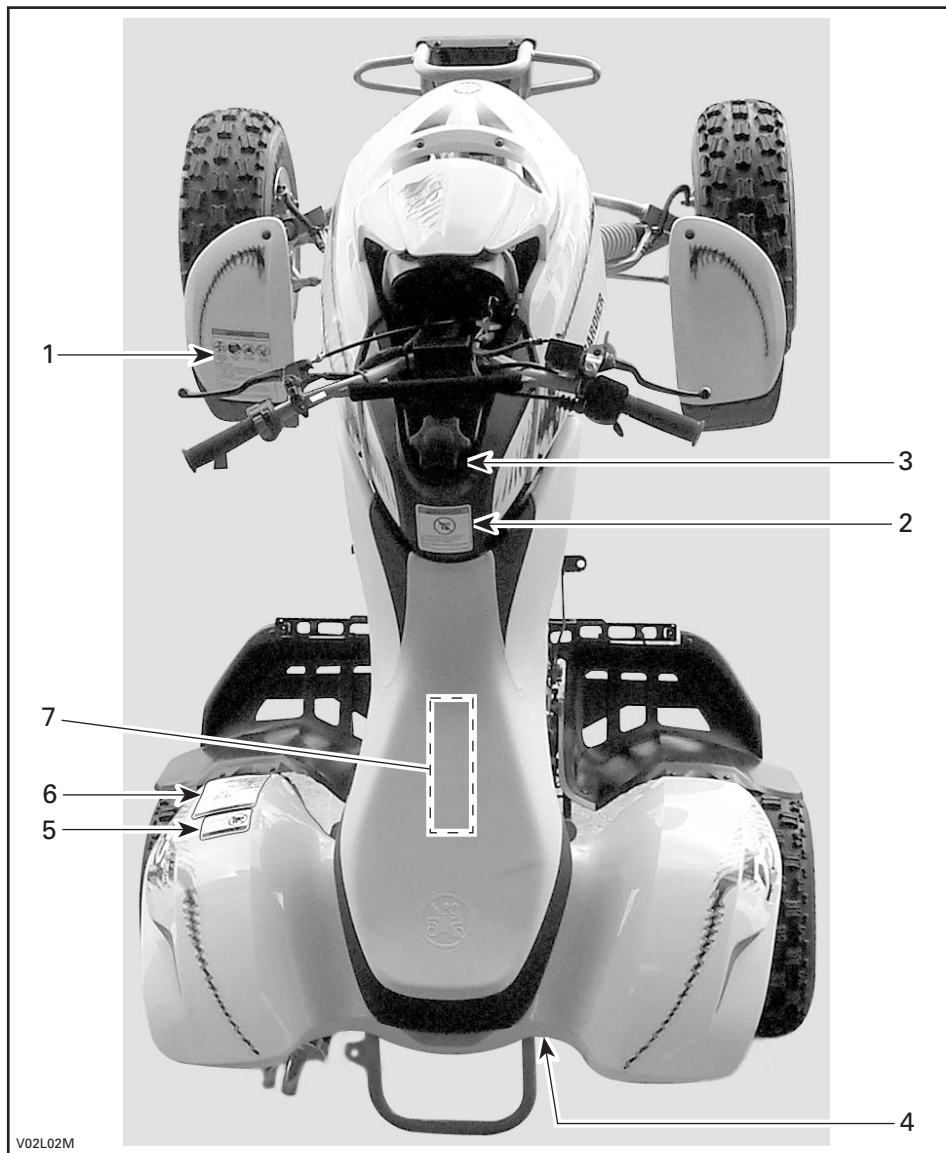
VÉRIFIEZ AVEC VOTRE CONCESSIONNAIRE POUR INFORMATION SUR LES LOIS LOCALES OU PROVINCIALES CONCERNANT L'UTILISATION DES VTT.

NE PAS RETIRER CETTE ÉTIQUETTE AVANT LA VENTE.

V02M01L

EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES IMPORTANTES

Les étiquettes suivantes sont apposées sur votre VTT. Si elles viennent à se décoller ou à s'endommager, on les remplacera gratuitement. S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.



Étiquette 1

⚠ AVERTISSEMENT

L'utilisation incorrecte de VTT peut résulter en BLESSURES GRAVES ou la MORT.



TOUJOURS PORTER UN CASQUE ET DES VÊTEMENTS DE SÉCURITÉ APPROUVÉS.



NE JAMAIS UTILISER SUR DES VOIES PUBLIQUES.



NE JAMAIS ACCEPTER DE PASSAGERS.



NE JAMAIS CONDUIRE SOUS L'INFLUENCE DE STUPÉFIANT OU D'ALCOOL.

NE JAMAIS conduire:

- sans avoir reçu une formation ou des directives adéquates au préalable.
- à des vitesses excédant vos compétences ou les conditions de conduite.
- sur les routes publiques - au risque de provoquer une collision avec un autre véhicule.
- avec un passager - les passagers affectent l'équilibre et la manoeuvrabilité du véhicule et augmentent le risque de perte de contrôle.

TOUJOURS:

- utiliser des techniques de conduite appropriées pour éviter le renversement du véhicule sur collines, terrains accidentés et dans les virages.
- éviter les chaussées pavées - au risque d'affecter gravement la manoeuvrabilité et le contrôle.

REPÉRER ET LIRE LE MANUEL DU PROPRIÉTAIRE. SUIVRE TOUS LES AVERTISSEMENTS ET DIRECTIVES.

XXX XXX XX

V01M01Z

Étiquette 4

CHAÎNE D'ENTRAÎNEMENT — 22 mm (7/8")


LA CHAÎNE D'ENTRAÎNEMENT DOIT ÊTRE BIEN AJUSTÉE ET LUBRIFIÉE. LE JEU DOIT ÊTRE DE 22 mm (7/8") AVEC LE CONDUCTEUR, SUR LE VÉHICULE. LIRE LE MANUEL DU CONDUCTEUR POUR LES INSTRUCTIONS COMPLÈTES.



V02M06Y

Étiquette 5

⚠ AVERTISSEMENT



NE JAMAIS prendre de passagers. Les passagers peuvent causer une perte de contrôle du véhicule et entraîner des BLESSURES GRAVES ou la MORT.

704 900 006

V01M07Z

Étiquette 2

⚠ AVERTISSEMENT



Si vous êtes âgé de moins de 16 ans, la conduite de ce VTT augmente vos risques d'encourir des BLESSURES GRAVES ou la MORT.

NE JAMAIS conduire ce VTT si vous avez moins de 16 ans.

704 900 012

V01M02Z

Étiquette 6

⚠ AVERTISSEMENT

Une pression de gonflage de pneu incorrecte ou une surcharge peuvent entraîner une perte de contrôle du véhicule.

Une perte de contrôle du véhicule peut entraîner des BLESSURES GRAVES ou la MORT.

PRESSIION DES PNEUS

- Régler sur pneus froids:
 - Recommandée: AVANT: 34,0 kPa, (0,34 kgf/cm²), 5,0 psi. ARRIÈRE: 34,0 kPa, (0,34 kgf/cm²), 5,0 psi.
 - Minimum: AVANT: 21,0 kPa, (0,21 kgf/cm²), 3,0 psi. ARRIÈRE: 21,0 kPa, (0,21 kgf/cm²), 3,0 psi.
- Ne jamais régler la pression de gonflage de pneu en dessous de la valeur minimum. Cela pourrait faire déloger le pneu de la jante.
- Charge Maximum du véhicule: 125 kg, (275 lbs), Comprenant poids de l'opérateur, chargement et accessoires (et s'il y a lieu, poids de la barre d'attelage).

704 900 102

V02M03Y

Étiquette 3


⚠ AVERTISSEMENT

Le rendement de ce VTT peut nettement dépasser celui des autres VTT que vous avez déjà essayés. Ce modèle S (Sport) haute performance n'est destiné qu'à un usage hors route. Il a été conçu à des fins récréatives et compétitives, et ce, pour des utilisateurs expérimentés ayant acquis une habilité de conduite hors pair.

704 900 105

V02M05Y

Étiquette 7

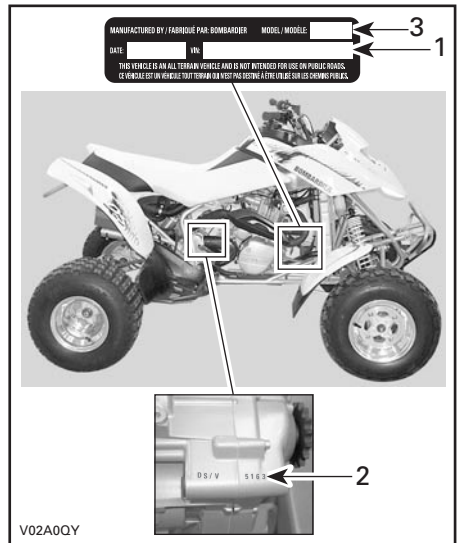
| | | | |
|--------------------------------------|---|---|---|
| VEHICLE EMISSION CONTROL INFORMATION | ENGINE FAMILY CODE: 2BCXX.6522GC MODEL(S): 7572/74/75/77/87/88/89/90 DS EXHAUST EMISSION CONTROL SYSTEM: EM DISPLACEMENT: 651,88 cc TUNE-UP SPECIFICATIONS: |  BOMBARDIER RECREATIONAL PRODUCTS | IGNITION TIMING: 10 BTDC, 1500 RPM |
| | THIS VEHICLE CONFORMS TO CARB REGULATIONS APPLICABLE TO 2003 MODEL YEAR NEW OFF-ROAD MOTORCYCLES AND ALL TERRAIN VEHICLES AND IS CERTIFIED TO 10 g/bhp-hr HC+Nox ENGINE FAMILY EXHAUST EMISSION STANDARD IN CALIFORNIA. | | IDLE SPEED: 1300 RPM ± 100 RPM IDLE AIR FUEL MIXTURE SETTING: POSITION PILOT SCREW FOR MAXIMUM SPEED AT IDLE VALVE CLEARANCE: (ENGINE COLD) 0,10mm - 0,15 mm INTAKE AND EXHAUST SPARK PLUG: NGK DR8EA ELECTRODE GAP → 0,6 mm - 0,7 mm FUEL: UNLEADED 91 OCTANE ENGINE OIL: SAE 10W40 |

V02M0CL 704 900 397

IDENTIFICATION DE VOTRE VTT

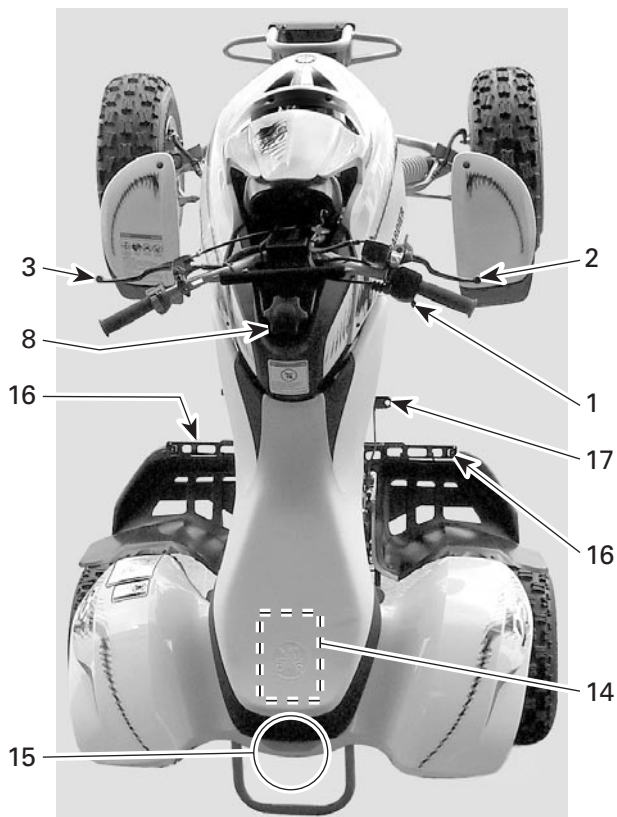
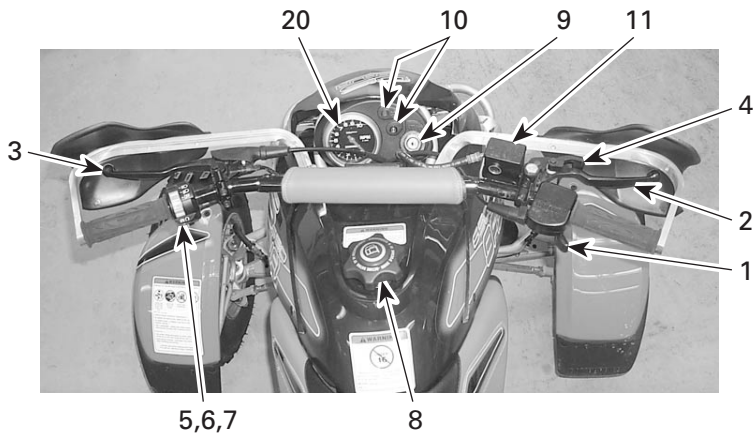
Pour une raison ou pour une autre, il se peut que vous ayez à produire, en certaines occasions, les numéros de série de votre véhicule (moteur et châssis). Ce serait le cas, par exemple, lors d'une réclamation de garantie ou d'une perte. Le concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier a besoin de ces numéros pour bien remplir les réclamations de garantie. Bombardier ne pourra accepter une réclamation de garantie si le numéro d'identification du moteur (N.I.M.) ou le numéro d'identification du véhicule (N.I.V.) a été enlevé ou altéré de quelque façon que ce soit. On recommande fortement de noter les numéros de série de votre véhicule et de les transmettre à votre compagnie d'assurance.

Emplacement du numéro d'identification du moteur et du numéro d'identification du véhicule

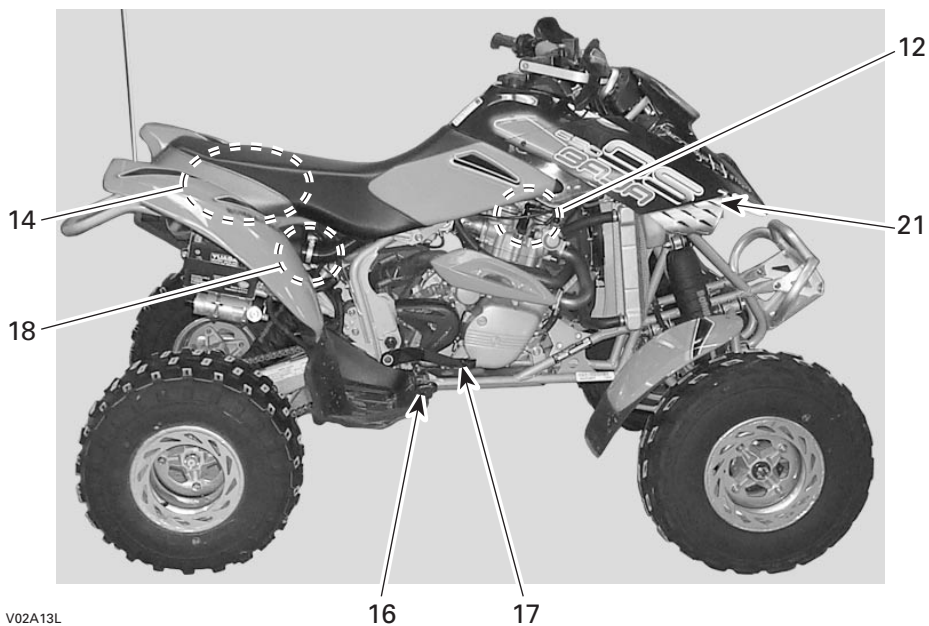
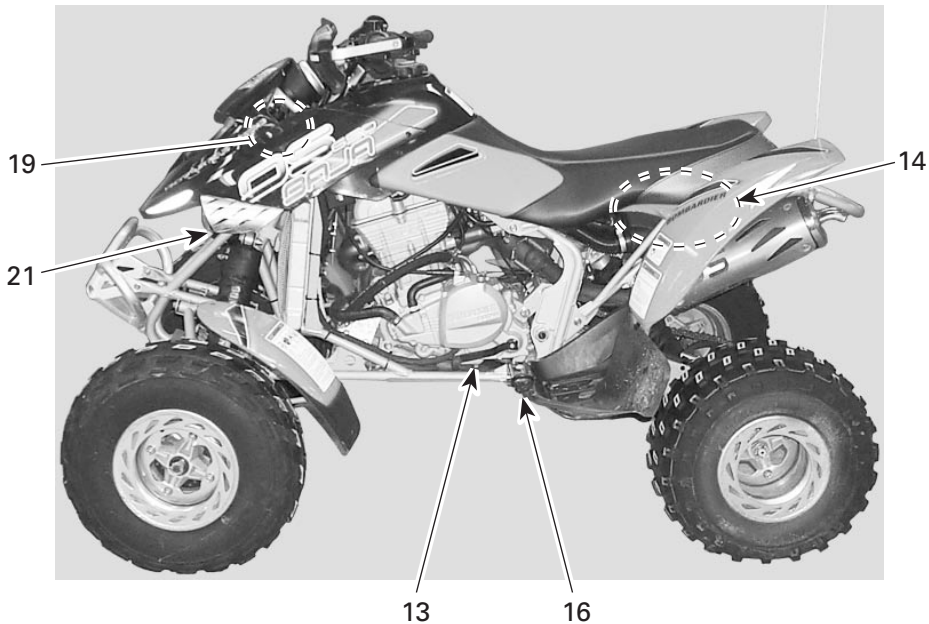


1. N.I.V. (numéro d'identification du véhicule)
2. N.I.M. (numéro d'identification du moteur)
3. Numéro de modèle

COMMANDES, COMPOSANTS ET INSTRUMENTS



V02A11L



V02A13L

Tout en lisant le présent *Guide du conducteur*, se souvenir que:

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

AVERTISSEMENT

Le rendement de ce VTT peut nettement dépasser celui des autres VTT que vous avez déjà essayés.

Ce modèle S (Sport) haute performance n'est destiné qu'à un usage hors route. Il a été conçu à des fins récréatives et compétitives, pour des utilisateurs expérimentés ayant acquis une habileté de conduite hors pair.

REMARQUE: Cette section présente les fonctions de base des différentes commandes de votre VTT. Pour plus de détails sur la façon d'utiliser une commande en combinaison avec d'autres, consulter la section **INSTRUCTIONS D'UTILISATION** du présent *Guide du conducteur* ainsi que le *Guide de sécurité*.

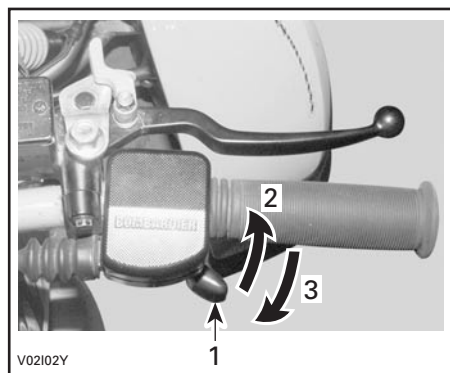
AVERTISSEMENT

Toujours relâcher la manette d'accélérateur lorsqu'on change de vitesse. Sinon, on pourrait perdre le contrôle du véhicule; il pourrait alors capoter ou subir des dommages mécaniques.

1) Manette d'accélérateur

Cette manette est située sur le côté droit du guidon. Lorsqu'on la presse, elle fait monter le régime moteur, ce qui permet à la transmission d'embrayer à la vitesse sélectionnée.

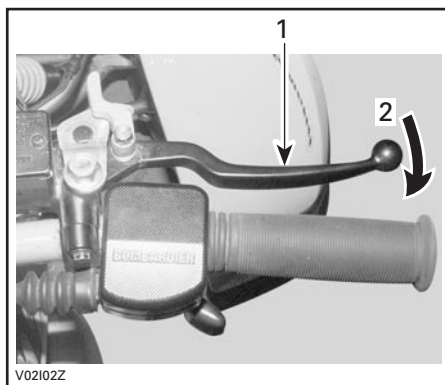
Lorsqu'on la relâche, le moteur retourne automatiquement au régime de ralenti et le véhicule ralentit graduellement.



1. Manette d'accélérateur
2. Pour accélérer
3. Pour ralentir

2) Manette de frein avant

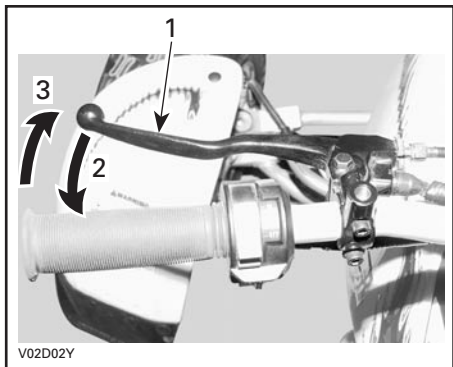
Cette manette est située sur le côté droit du guidon. Lorsqu'on la presse, on actionne les freins. Lorsqu'on la relâche, elle devrait retourner automatiquement à sa position initiale. La puissance du freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette et dépend aussi de l'état du terrain.



1. Manette de frein
2. Pour serrer les freins

3) Levier d'embrayage

Ce levier est situé sur le côté gauche du guidon. Lorsqu'on le presse, le système est débrayé. Lorsqu'on le relâche, le système est embrayé.



1. Levier d'embrayage
2. Pour débrayer
3. Pour embrayer

⚠ AVERTISSEMENT

Toujours relâcher la manette d'accélérateur lorsqu'on change de vitesse. Sinon, on pourrait perdre le contrôle du véhicule; il pourrait alors capoter ou subir des dommages mécaniques.

4) Loquet de frein

Cette commande est située sur le côté droit du guidon, sur la manette de frein. Lorsqu'on l'actionne, elle immobilise temporairement le véhicule. Cette commande devient utile lorsqu'on doit verrouiller le frein, par exemple lors d'un virage en K.

⚠ AVERTISSEMENT

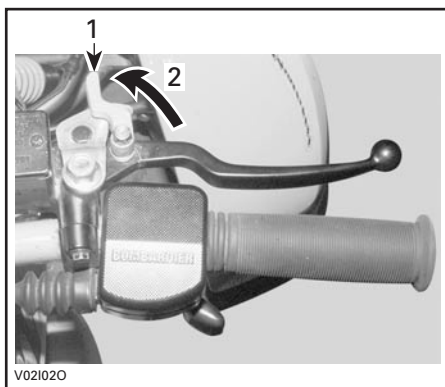
Toujours utiliser le loquet de frein lorsque le véhicule n'est pas en fonction.

⚠ AVERTISSEMENT

S'assurer que le frein de stationnement est bien débloqué avant de mettre le VTT en marche.

Lorsqu'on circule avec le véhicule, une pression continue sur le levier entraînant une résistance de frottement sur le frein peut endommager le système de freinage en plus de provoquer une perte d'efficacité, ce qui pourrait entraîner une perte de contrôle.

Pour enclencher le mécanisme: Appuyer sur la manette de frein et la maintenir ainsi tout en déplaçant le loquet de frein avec le doigt. La manette de frein avant reste maintenant enclenchée et serre les freins avant.

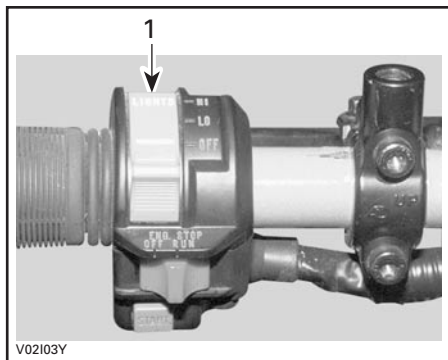


1. Loquet de frein
2. Presser pour serrer le frein de stationnement

Pour débloquer le mécanisme de stationnement: Presser la manette de frein avant. Le loquet devrait retourner automatiquement à sa position initiale et la manette de frein avant devrait retourner à sa position de repos.

5) Commutateur d'éclairage

Ce commutateur est situé sur le côté gauche du guidon. Le commutateur à la position «LO», les feux de croisement et arrière sont allumés. À la position «HI», les feux de route et arrière sont allumés. Et enfin, à la position «OFF», les feux sont éteints.



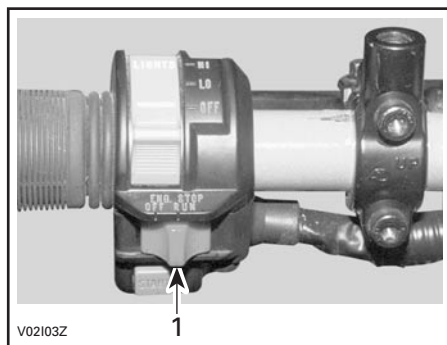
1. Commutateur d'éclairage

6) Interrupteur d'arrêt du moteur

Cet interrupteur est situé sur le côté gauche du guidon. Le moteur ne démarrera pas si l'interrupteur se trouve à la position «OFF».

Cet interrupteur sert à arrêter le moteur en temps normal ainsi qu'en cas d'urgence.

REMARQUE: Même si on peut arrêter le moteur en tournant la clé de contact à la position «OFF», on recommande d'arrêter le moteur au moyen de l'interrupteur d'arrêt.



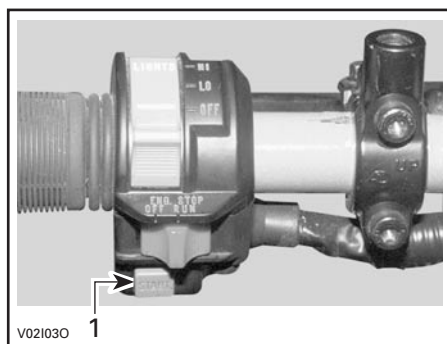
1. Interrupteur d'arrêt du moteur

7) Bouton de démarrage

Cet interrupteur est situé sur le côté gauche du guidon. Pour démarrer le moteur:

- Placer l'interrupteur d'arrêt du moteur à la position «RUN».
- Placer la transmission au point mort ou presser le levier d'embrayage.
- Tourner la clé de contact à la position «ON».
- Appuyer de façon continue sur l'interrupteur.

Relâcher dès que le moteur démarre.



1. Bouton de démarrage du moteur

8) Bouchon de réservoir de carburant

Dévisser le bouchon dans le sens anti-horaire et l'enlever pour remplir le réservoir de carburant, puis le remettre en place et le visser à fond dans le sens horaire.

AVERTISSEMENT

Ne jamais vérifier le niveau de carburant à la lueur d'une flamme nue.

9) Interrupteur d'allumage

Cette commande est située du côté droit du combiné d'instruments.

Il s'agit d'un interrupteur à clé à 2 positions: «OFF» et «ON» sans phares et feu.

Introduire la clé dans l'interrupteur et la tourner à la position voulue. Pour retirer la clé, la tourner à la position «OFF», puis tirer sur la clé.

REMARQUE: Bien qu'on puisse arrêter le moteur en tournant la clé de contact à la position «OFF», on recommande de l'arrêter au moyen de l'interrupteur d'arrêt.

10) Groupe de lampes témoins

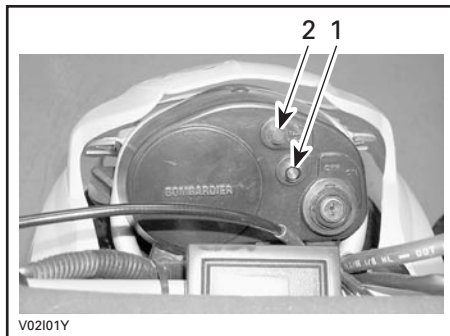
Ces lampes sont situées au-dessus de l'interrupteur d'allumage.

Lampe témoin de point mort (verte)

Lorsque la transmission est au point mort, la lampe témoin correspondante s'allume.

Lampe témoin du moteur (rouge)

Lorsque la pression d'huile à moteur est trop basse ou que la température du moteur est trop élevée, la lampe témoin s'allume.



1. Lampe témoin de point mort (verte)
2. Lampe témoin du moteur (rouge)

Si le véhicule fait un tonneau ou bascule sur le côté, vérifier la lampe témoin du moteur (ROUGE) après avoir redémarré celui-ci. Si la lampe reste ALLUMÉE, arrêter le moteur et consulter la section **OPÉRATIONS SPÉCIALES**.

ATTENTION: Si on n'arrête pas le moteur immédiatement après que la lampe témoin ROUGE S'ALLUME, la durée de vie utile du moteur en sera grandement réduite.

11) Réservoir de liquide de frein avant

Ce réservoir est situé au-dessus de la manette de frein avant.

12) Robinet de carburant

Ce robinet est situé à la droite du réservoir de carburant, sous ce dernier. Il s'agit d'une commande rotative à 3 positions: «OFF», «ON» et «RES». Tourner le bouton pour aligner son aiguille sur «OFF», «ON» ou «RES».

«OFF»

Coupe l'arrivée d'essence au carburateur.

ATTENTION: Mettre le robinet à la position «OFF» lorsque le VTT n'est pas utilisé ou pendant son transport.

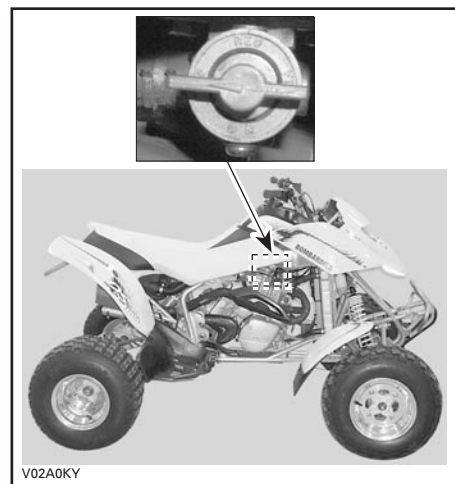
«ON»

Permet à l'essence de se rendre au carburateur. C'est la position normale pendant la marche du véhicule.

«RES» (RÉSERVE)

Lorsqu'il n'y a plus de carburant dans le réservoir et que le robinet est en position «ON», on dispose d'une réserve de carburant de secours qu'on met en circuit en tournant le bouton à la position «RES». La réserve représente environ 20% du réservoir de carburant. N'utiliser cette position que si le carburant vient à manquer en position «ON».

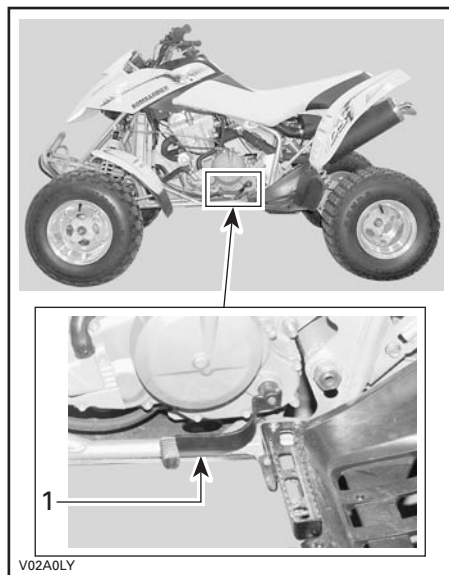
Refaire le plein dans les plus brefs délais lorsqu'on utilise la réserve de carburant. Veiller ensuite à remettre le robinet à la position «ON».



ATTENTION: Si le robinet de carburant n'est pas bien aligné sur la position «ON», son ouverture est incomplète et l'écoulement de carburant peut être insuffisant. S'assurer que le robinet est complètement ouvert pendant l'utilisation.

13) Sélecteur de vitesse

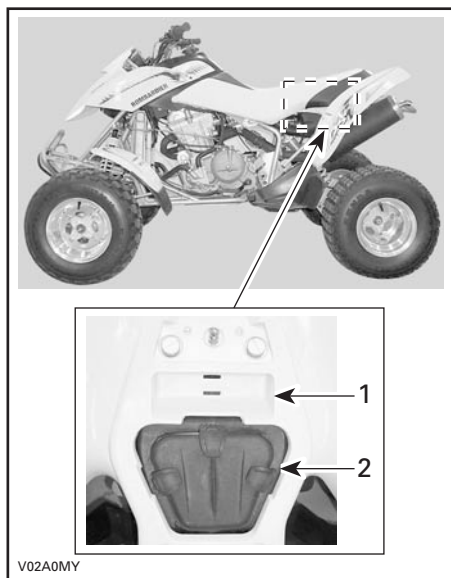
Ce sélecteur est situé à l'avant du repose-pied de gauche.



1. Sélecteur de vitesse

14) Compartiment de rangement

Ce compartiment est situé derrière le boîtier de filtre à air, sous le siège.



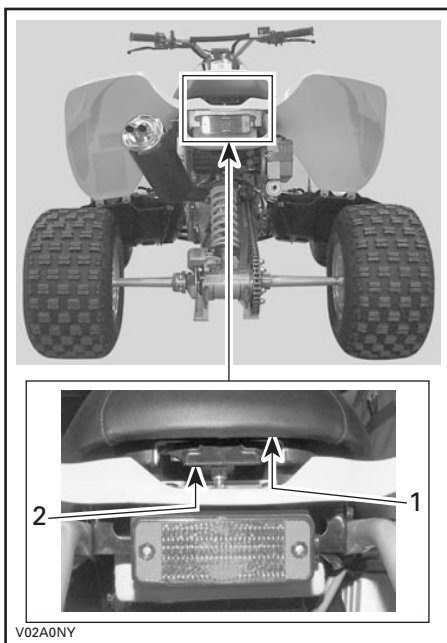
1. Compartiment de rangement
2. Boîtier de filtre à air

Boîte à outils

Située dans le compartiment de rangement, la boîte à outils contient des outils pour l'entretien de base ainsi que le *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*.

15) Loquet de siège

Situé sous l'arrière du siège, ce loquet permet d'enlever le siège pour avoir accès au boîtier de filtre à air et au compartiment-moteur.



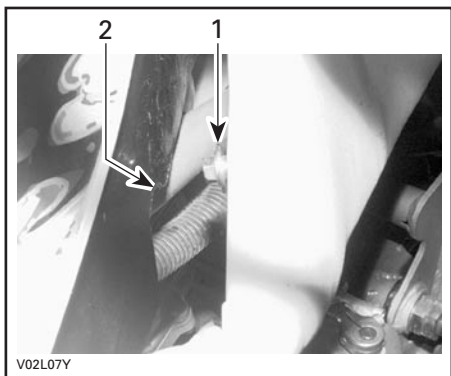
1. Siège
2. Loquet de siège

Dépose du siège

Tirer le loquet vers le haut tout en soulevant doucement l'arrière du siège. Continuer de soulever jusqu'à ce que le siège se détache à l'avant, puis l'enlever complètement.

Pose du siège

Insérer la languette avant du siège dans le crochet de la carrosserie. Tirer sur le levier du loquet pour le placer sur la tige de verrouillage arrière. Relâcher le levier de loquet, puis pousser fermement sur l'arrière du siège pour l'enclencher.



1. Languette
2. Crochet de la carrosserie

⚠ AVERTISSEMENT

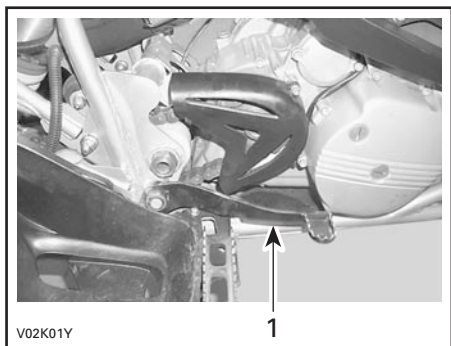
Vérifier périodiquement la tige de verrouillage du siège et la serrer au besoin. S'assurer que le siège est bien enclenché avant de conduire le véhicule.

16) Repose-pied

Les repose-pieds se trouvent de chaque côté du véhicule.

17) Pédale de frein arrière

Cette pédale est située à l'avant du repose-pied droit. Lorsqu'on appuie sur la pédale, le frein arrière est serré. Lorsqu'on la relâche, elle devrait retourner à sa position initiale.

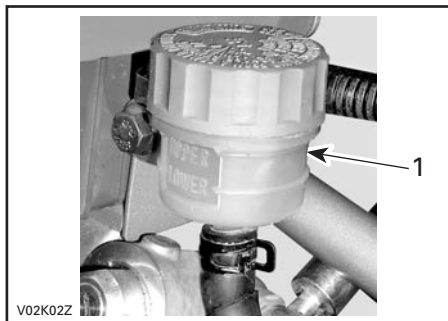


1. Pédale de frein

REMARQUE: La puissance du freinage est proportionnelle à la force exercée sur la pédale, et dépend aussi de l'état du terrain.

18) Réservoir de liquide de frein arrière

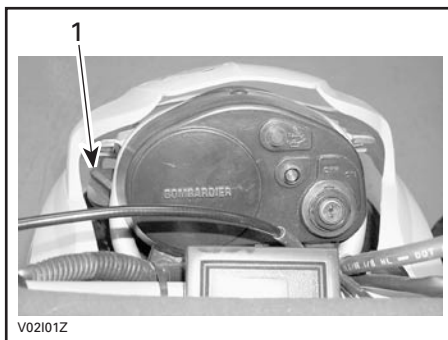
Ce réservoir est situé près de l'aile arrière droite.



1. Réservoir de liquide de frein arrière

19) Bouchon de réservoir d'huile à moteur/ à transmission

Ce bouchon est situé du côté gauche du combiné d'instruments.



1. Bouchon de réservoir d'huile à moteur/ à transmission

⚠ AVERTISSEMENT

Le réservoir d'huile peut être chaud. Ne pas y toucher.

20) Tachymètre

Modèles Baja

Le tachymètre est situé du côté gauche du combiné d'instruments.

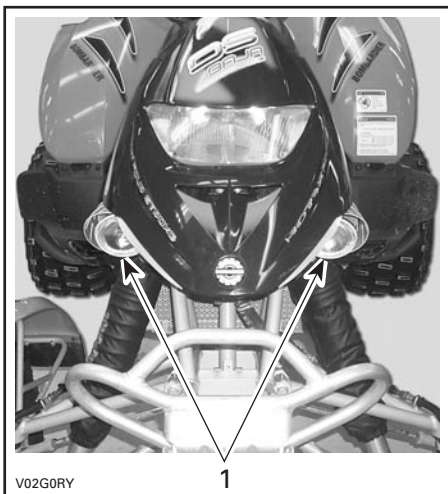


Il donne le nombre de révolutions par minute (tr/mn) que le moteur effectue. Multiplier la valeur par 1000 pour obtenir le tr/mn approximatif.

21) Phares auxiliaires

Modèles Baja

Ils sont situés de chaque côté de l'avant du véhicule, sous le carénage avant.



1. Phares auxiliaires

LIQUIDES

Tout en lisant le présent *Guide du conducteur*, se souvenir que:

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

Cette section spécifie les liquides recommandés et les opérations nécessaires pour vérifier leurs niveaux. Se reporter à la section **ENTRETIEN**, qui indique comment procéder pour remplacer les liquides.

Carburant

Carburant recommandé

Utiliser de l'essence super sans plomb ou un mélange essence-alcool (gasohol) contenant moins de 10% d'éthane ou de méthane, disponibles dans la plupart des stations-service. L'essence doit avoir un indice d'octane de 91 ((R + M)/2) ou plus.

REMARQUE: Dans la plupart des stations-service, l'indice d'octane de la pompe correspond à (R + M)/2. La pompe porte généralement une étiquette qui le précise.

ATTENTION: Ne jamais employer d'autres carburants. L'utilisation de carburant non recommandé peut occasionner une réduction des performances du véhicule et endommager des pièces importantes dans le système d'alimentation et le moteur.

ATTENTION: Ne jamais mélanger de l'huile à l'essence. Ce VTT est propulsé par un moteur à quatre temps. L'huile doit être versée uniquement dans le réservoir d'huile.

Niveau de carburant

AVERTISSEMENT

Ne pas remplir complètement le réservoir si le véhicule doit être remis dans un endroit chaud. À mesure que la température augmente, le carburant se dilate et pourrait déborder. Le carburant est inflammable et explosif dans certaines conditions. Toujours essuyer le carburant ou l'huile répandus sur le véhicule.

Huile à moteur et à transmission

Huile recommandée

Utiliser une huile minérale pour moteurs à quatre temps qui respecte ou dépasse les exigences de la classe de service SG, SH ou SJ de l'API. Toujours vérifier l'étiquette de l'API sur le récipient d'huile afin de s'assurer que les lettres SG, SH ou SJ sont présentes. N'utiliser que de l'huile détergente de première qualité.

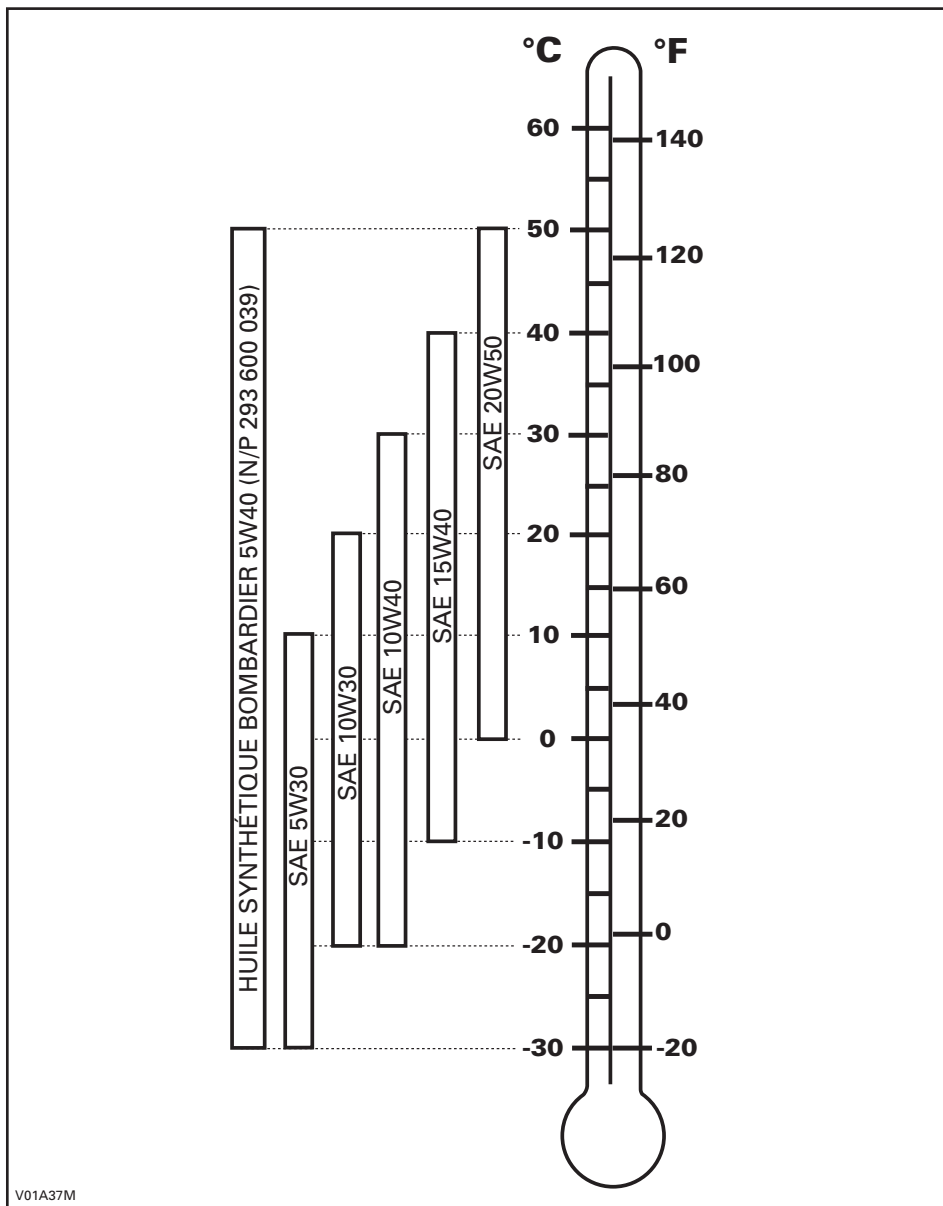
REMARQUE: La même huile lubrifie le moteur et la transmission. Pour une meilleure performance globale et une meilleure protection contre l'usure, utiliser de l'huile synthétique Bombardier (N/P 293 600 039). Il s'agit d'une huile synthétique spécialement conçue pour les boîtes de vitesses à embrayage.

ATTENTION: L'utilisation d'une huile synthétique ou semi-synthétique autre que l'huile synthétique Bombardier (N/P 293 600 039) pourrait provoquer un glissement de l'embrayage.

Viscosité de l'huile

La viscosité SAE 10W40 est recommandée pour un usage général.

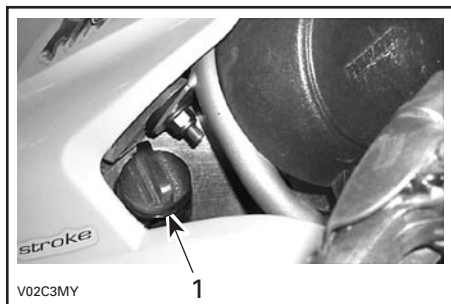
Employer une autre viscosité si la température moyenne se situe à l'extérieur de la plage de température de l'huile recommandée. Voir le tableau ci-après.



V01A37M

Niveau d'huile

ATTENTION: Vérifier souvent le niveau d'huile et refaire le plein si nécessaire. Ne pas trop remplir. Si on les fait fonctionner avec un niveau d'huile incorrect, le moteur et la transmission pourraient être sérieusement endommagés. Essayer tout déversement d'huile.

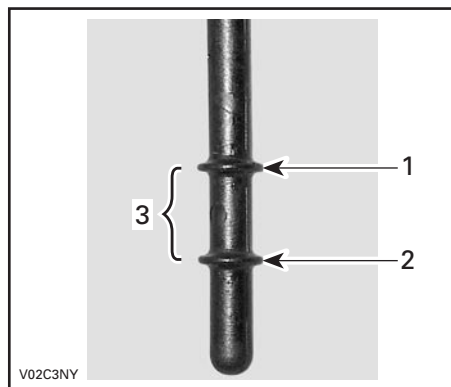


CÔTÉ GAUCHE DU CARÉNAGE AVANT

1. Jauge d'huile

Le véhicule étant sur une surface de niveau, démarrer le moteur, le laisser tourner environ 1 minute, puis l'arrêter. Vérifier le niveau d'huile en procédant comme suit:

1. Dévisser la jauge d'huile et l'essuyer avec un chiffon.
2. Visser la jauge bien à fond.
3. Sortir de nouveau la jauge et lire le niveau d'huile. Il devrait se situer près de la marque de maximum ou à égalité avec cette dernière.



1. Plein
2. Ajouter de l'huile
3. Niveau de fonctionnement
4. Ajouter de l'huile jusqu'à la marque de maximum au besoin.
5. Pour ajouter de l'huile, utiliser un entonnoir pour éviter les déversements d'huile. Ne pas trop remplir.
6. Visser la jauge bien à fond.

Liquide de refroidissement

Liquide recommandé

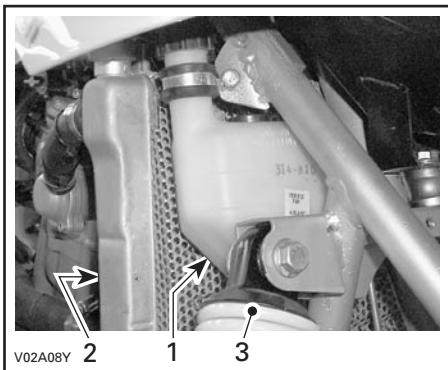
Toujours utiliser un antigel à base d'éthylène-glycol comportant des agents anticorrosifs destiné spécifiquement aux moteurs à combustion interne en aluminium.

Le système de refroidissement doit être rempli avec un mélange d'eau et d'antigel (50% d'eau et 50% d'antigel).

Niveau de liquide de refroidissement

AVERTISSEMENT

Vérifier le niveau de liquide de refroidissement lorsque le moteur est froid. Ne jamais ajouter de liquide dans le système de refroidissement lorsque le moteur est chaud.



1. Réservoir de liquide de refroidissement
2. Radiateur
3. Amortisseur avant droit

Le véhicule étant sur une surface de niveau, le liquide de refroidissement doit se trouver entre les marques MIN. et MAX. du réservoir.

REMARQUE: Lorsqu'on vérifie le niveau à une température inférieure à 20°C (69°F), celui-ci peut être légèrement plus bas que la marque MIN.

Enlever le bouchon de remplissage, puis ajouter du liquide de refroidissement jusqu'à la marque MAX. au besoin. Utiliser un entonnoir pour éviter les déversements. **Ne pas trop remplir.**

Remettre en place et bien visser le bouchon de réservoir.

Si on ajoute du liquide de refroidissement dans le réservoir, vérifier aussi le niveau dans le radiateur. Ajouter du liquide au besoin.

REMARQUE: Si le système de refroidissement a fréquemment besoin de liquide, il y a probablement des fuites ou des anomalies de moteur. S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

Remplacement du liquide de refroidissement

Voir la section intitulée ENTRETIEN.

Liquide de frein

Liquide recommandé

Toujours utiliser un liquide de frein qui répond à la norme DOT 4.

ATTENTION: Pour éviter que le système de freinage soit gravement endommagé, ne pas utiliser de liquide autre que celui recommandé, et ne pas mélanger différents liquides pour obtenir un niveau approprié.

Niveau de liquide

Ajouter du liquide au besoin. **Ne pas trop remplir.**

ATTENTION: N'utiliser que du liquide de frein DOT 4 provenant d'un récipient scellé. Ne pas utiliser de liquide provenant d'un vieux contenant ou d'un contenant déjà ouvert.

REMARQUE: Un niveau bas peut être le symptôme de fuites ou d'une usure avancée des plaquettes. S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

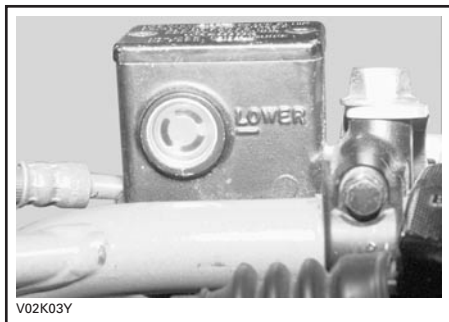
Nettoyer le bouchon du réservoir avant de le remettre en place.

Réservoir de liquide de frein avant

Tourner le guidon de manière à orienter les roues droit devant, afin de faire en sorte que le réservoir soit de niveau.

Vérifier le niveau de liquide de frein; le réservoir est plein lorsque le liquide atteint la partie supérieure de la fenêtre.

Inspecter visuellement l'état du soufflet du levier. Rechercher toute fissure, déchirure, etc. Remplacer au besoin.



Réservoir de liquide de frein arrière

Le véhicule étant sur une surface de niveau, vérifier le niveau du liquide de frein dans le réservoir. Le liquide devrait être au-dessus de la marque MIN.



CÔTÉ DROIT DU VÉHICULE

Batterie

Ce véhicule est muni d'une batterie sèche qui ne nécessite aucun entretien.

Nettoyage

Nettoyer les bornes de la batterie à l'aide d'une brosse métallique. Enduire les bornes de graisse diélectrique afin de les protéger de la corrosion.

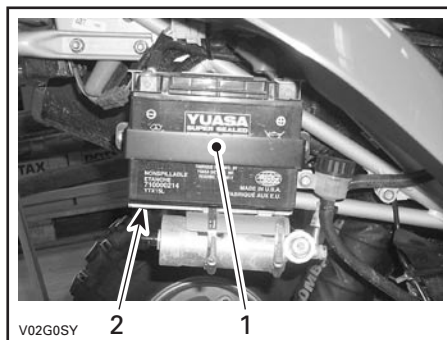
Dépose

Débrancher le câble (-) NOIR en premier, puis le câble (+) ROUGE.

⚠ AVERTISSEMENT

Toujours respecter cette séquence pour le démontage: débrancher le câble (-) NOIR d'abord. Des vapeurs d'électrolyte ou de carburant peuvent être présentes dans le compartiment-moteur; une étincelle pourrait les enflammer et éventuellement provoquer des blessures.

Retirer les boulons retenant l'attache et le support de batterie.



1. Support de batterie
2. Attache de batterie

Installation

Remettre la batterie dans le véhicule et la fixer.

⚠ AVERTISSEMENT

Brancher le câble (+) ROUGE d'abord, puis le câble (-) NOIR. Toujours brancher le câble (+) ROUGE en premier.

PÉRIODE DE RODAGE

Moteur

Il est nécessaire d'assurer une période de rodage de 10 heures avant d'utiliser le véhicule à plein régime de manière continue.

ATTENTION: Ne jamais mélanger de l'huile à l'essence. Ce VTT est propulsé par un moteur à quatre temps. L'huile doit être versée uniquement dans le réservoir d'huile.

L'accélérateur ne devrait pas être actionné à plus du 3/4 de sa course. **Toutefois, de brèves accélérations vigoureuses et de fréquentes variations de régime contribuent à un bon rodage.** Cependant, de longues accélérations vigoureuses, des vitesses de croisière prolongées et une surchauffe du moteur sont néfastes pendant la période de rodage.

Révision-10 heures

Dans un mécanisme, toute pièce de précision doit faire l'objet d'une vérification périodique. C'est pourquoi on recommande de faire réviser le véhicule par un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier après les 10 premières heures d'utilisation ou dans les 30 jours suivant l'achat, le premier des deux prévalant. Par la même occasion, vous pourrez discuter de toutes les questions auxquelles vous ne trouvez pas de réponse.

Cette vérification est laissée aux frais du client.

Tout en lisant le présent *Guide du conducteur*, se souvenir que:

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

VÉRIFICATIONS DE PRÉUTILISATION

AVERTISSEMENT

La vérification de préutilisation est primordiale avant qu'on utilise le véhicule. Ne pas démarrer avant de s'être assuré du bon fonctionnement de tous les mécanismes et de toutes les fonctions du véhicule. Des blessures graves et même la mort pourraient se produire si on ne procède pas de la façon prescrite.

- △ Serrer le frein de stationnement et vérifier qu'il fonctionne normalement.
- △ Vérifier la pression et l'état des pneus.
- △ S'assurer que les roues et les roulements ne sont pas usés ni endommagés.
- △ Vérifier l'emplacement des commandes et s'assurer qu'elles fonctionnent correctement.
- △ S'assurer que la direction fonctionne bien.
- △ Actionner la manette d'accélérateur à quelques reprises pour voir si elle fonctionne bien. Celle-ci doit revenir automatiquement à la position de ralenti dès qu'on la relâche.
- △ Actionner les manettes et la pédale de frein et s'assurer que le freinage est complet. Les manettes et la pédale doivent revenir complètement à leur position initiale dès qu'on les relâche.
- △ Vérifier que tous les raccords de conduit de frein sont solidement fixés et qu'ils ne présentent aucune fuite.
- △ Le frein de stationnement correctement serré, actionner le levier d'embrayage. Le levier devrait revenir complètement en place lorsqu'on le relâche.
- △ Vérifier que la chaîne d'entraînement est bien lubrifiée et réglée.
- △ S'assurer que les pignons ne sont pas usés ni endommagés.
- △ Vérifier les niveaux de carburant, d'huile et de liquide de refroidissement.
- △ Vérifier si les composants du moteur/transmission et du réservoir d'huile présentent des fuites d'huile.
- △ S'assurer que le robinet de carburant est complètement ouvert (position ON).
- △ Nettoyer les phares et le feu arrière.
- △ S'assurer que le siège est correctement fixé.
- △ Si on transporte une charge, respecter la charge admissible du véhicule. S'assurer que la charge est correctement fixée au véhicule.
- △ Si on tire une remorque ou tout autre équipement, s'assurer que celui-ci est conforme à la charge admissible au timon et à la capacité de remorquage. S'assurer que la remorque est bien fixée à l'attelage.
- △ Vérifier visuellement et au toucher si des pièces présentent un jeu lorsque le moteur est arrêté. Vérifier les attaches.
- △ S'assurer que la voie est libre sur le trajet du véhicule.
- △ Vérifier le fonctionnement des interrupteurs d'allumage et de démarrage, du phare, du commutateur d'éclairage, du feu arrière, du feu de freinage, des lampes témoins et de l'interrupteur d'arrêt du moteur.
- △ Démarrer le moteur et avancer de quelques pieds. Serrer à tour de rôle chacun des freins pour vérifier leur fonctionnement.

Corriger tout problème décelé. S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier s'il y a lieu.

CONSIGNES D'UTILISATION

Généralités

Ce véhicule est muni de cinq rapports avant.

Pour démarrer le moteur, mettre la transmission au POINT MORT; on peut également presser le levier d'embrayage pour démarrer à n'importe quel rapport.

Démarrage à froid

Introduire la clé dans l'interrupteur d'allumage et tourner la clé à la position «ON».

Amener l'interrupteur d'arrêt du moteur à la position «RUN».

Par temps très froid, c'est-à-dire au-dessous de - 20°C (- 4°F), placer l'étrangleur à la position ouverture complète.

Appuyer sur le bouton de démarrage jusqu'à ce que le moteur démarre.

Relâcher le bouton de démarrage dès que le moteur démarre.

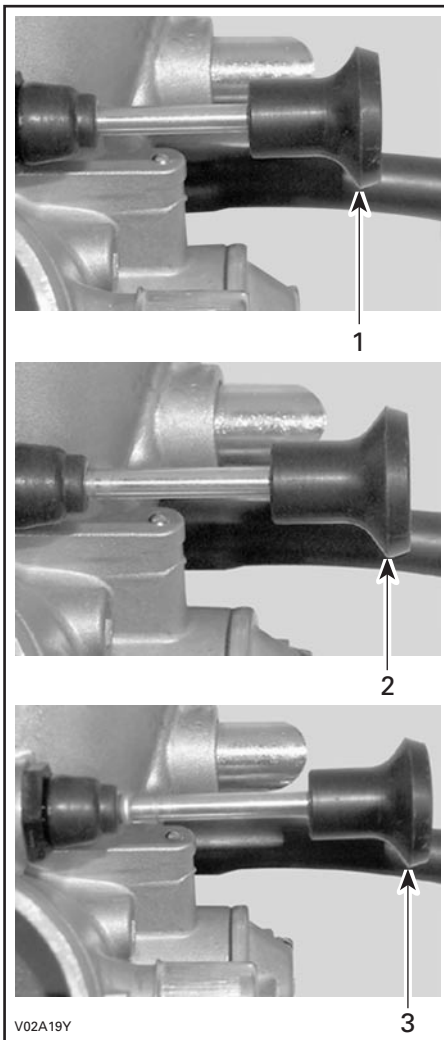
AVERTISSEMENT

Ne pas actionner l'accélérateur pendant le démarrage.

Après quelques secondes, ramener le levier d'étrangleur à la position ouverture partielle.

REMARQUE: Un usage excessif de l'étrangleur peut noyer le moteur et rendre le démarrage plus difficile. Se reporter alors à la section **OPÉRATIONS SPÉCIALES**.

Une fois le moteur réchauffé, ramener le levier à la position «OFF» et relâcher les freins.



SOUS LE SIÈGE, DU CÔTÉ GAUCHE

1. Position «OFF»
2. Position OUVERTURE PARTIELLE
3. Position OUVERTURE COMPLÈTE

Démarrage à chaud

Procéder de la façon décrite précédemment, sans étrangleur. Si le moteur ne démarre pas après 2 tentatives de 4 secondes avec le démarreur électrique, mettre le levier d'étrangleur à la position ouverture partielle. Démarrer le moteur sans actionner le levier d'accélérateur. Après quelques tentatives, ramener le levier d'étrangleur à la position «OFF».

Pour arrêter le moteur

AVERTISSEMENT

Éviter de stationner le véhicule sur une surface inclinée.

Relâcher l'accélérateur et immobiliser complètement le véhicule.

Actionner le frein de stationnement au moyen du loquet de la manette de frein avant.

Appuyer sur le levier d'embrayage et mettre la transmission en première vitesse.

Appuyer sur l'interrupteur d'arrêt du moteur.

Mettre la clé de contact à la position «OFF».

Retirer la clé de l'interrupteur d'allumage.

Changement de vitesse de transmission

Sélecteur de vitesses

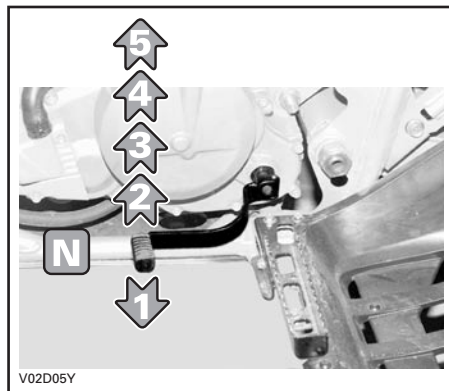
Pour changer de vitesse, presser le levier d'embrayage, puis actionner le sélecteur de vitesse de la manière décrite ci-dessous.

AVERTISSEMENT

Toujours presser le levier d'embrayage pour passer à une vitesse supérieure ou pour rétrograder.

En déplaçant le sélecteur de vitesse au bout de sa course une fois, la transmission passe au prochain rapport supérieur ou inférieur. Le sélecteur devrait automatiquement revenir à sa position initiale.

Pour passer à un rapport supérieur, placer le bout de sa botte sous le sélecteur de vitesse et le soulever jusqu'au bout de sa course. Pour rétrograder, appuyer sur l'extrémité du sélecteur jusqu'à ce qu'il atteigne le bout de sa course.



AVERTISSEMENT

Toujours relâcher la manette d'accélérateur lorsqu'on change de vitesse. Sinon, on pourrait perdre le contrôle du véhicule ou le VTT pourrait capoter.

ATTENTION: S'assurer que le frein de stationnement est complètement desserré avant d'utiliser le VTT.

OPÉRATIONS SPÉCIALES

Moteur noyé

Lorsque le moteur ne démarre pas après plusieurs tentatives, il peut être noyé. Procéder alors comme suit.

Tourner l'interrupteur d'allumage à la position «ON» et s'assurer que l'étrangleur n'est pas en fonction.

S'assurer que la transmission est au point mort ou presser le levier d'embrayage.

Presser à fond la manette d'accélérateur tout en démarrant le moteur. Essayer à quelques reprises.

Dès que le moteur démarre, relâcher la manette d'accélérateur. Ne pas emballer le moteur.

Si le moteur ne démarre toujours pas:

Débrancher les câbles de bougie.

Nettoyer le moteur autour des bougies, puis enlever les bougies (les outils nécessaires sont dans la boîte à outils).

Actionner le démarreur à quelques reprises. Ensuite, installer des bougies propres et sèches si possible.

Démarrer le moteur de la façon décrite plus haut. Si l'on noie encore le moteur, s'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

Surchauffe du moteur

Si le moteur surchauffe et que la lampe témoin (rouge) s'allume, essayer les opérations suivantes:

Vérifier le niveau d'huile dans le réservoir d'huile et refaire le plein au besoin.

S'assurer que le radiateur n'est pas obstrué.

Vérifier les ailettes du radiateur. Voir la section **ENTRETIEN**.

AVERTISSEMENT

Le radiateur peut être brûlant. Mettre des gants avant de le toucher.

Réduire la vitesse du véhicule, mais essayer de maintenir le véhicule en mouvement afin d'assurer la circulation d'air au radiateur. Si le moteur surchauffe toujours après environ une minute, arrêter le véhicule et mettre la transmission au point mort. Serrer le frein de stationnement et arrêter le moteur. Placer l'interrupteur d'allumage à la position «ON» (**ne pas démarrer le moteur**). Le radiateur refroidira grâce au ventilateur de radiateur.

Vérifier le niveau de liquide de refroidissement et refaire le plein si possible.

AVERTISSEMENT

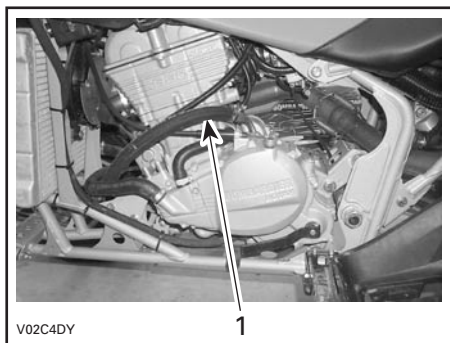
Ne jamais remplir le système de refroidissement lorsque le moteur est chaud. Laisser ce dernier refroidir.

S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier dans les plus brefs délais.

Capotage

Lorsque le véhicule a capoté ou reste incliné d'un côté, le remettre sur ses roues et attendre de 3 à 5 minutes avant de démarrer le moteur. Observer le témoin ROUGE du moteur après avoir redémarré ce dernier. Si le témoin demeure ALLUMÉ, arrêter le moteur. Il faut alors expulser les bulles d'air se trouvant dans le conduit d'huile. Procéder comme suit.

Retirer le boyau d'admission d'huile du moteur situé du côté gauche.



1. Boyau d'admission d'huile

⚠ AVERTISSEMENT

Il est possible que le moteur et l'huile à moteur soient très chauds. Laisser refroidir le moteur ou l'huile.

Orienter le boyau d'admission d'huile vers le bas, jusqu'à ce qu'une petite quantité d'huile coule sans bulles d'air.

Remettre en place le boyau et bien serrer le collier de serrage.

Vérifier le niveau d'huile dans le réservoir et remplir au besoin.

Démarrer le moteur. Si le témoin ROUGE du moteur demeure ALLUMÉ, arrêter le moteur et consulter un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier dans les plus brefs délais.

Submersion du VTT

Si le VTT est submergé, on devra se rendre dès que possible chez un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. **NE PAS DÉMARRER LE MOTEUR!**

ATTENTION: Le VTT peut être gravement endommagé à la suite de la submersion si on ne suit pas les bonnes directives de redémarrage.

Entretien d'après-utilisation

Si le véhicule est utilisé en milieu salin (plages, mise à l'eau de bateau, etc.), il est impératif de rincer le véhicule à l'eau douce afin de le préserver ainsi que ses composants. On recommande fortement de lubrifier les pièces métalliques. Utiliser du lubrifiant BOMBARDIER LUBE (N/P 293 600 016). Cette opération doit être faite à la fin de chaque journée d'utilisation.

Lorsque le véhicule est utilisé dans la boue, il est recommandé de le rincer afin de le préserver, ainsi que ses composants, et de maintenir la propreté du feu arrière et des phares.

Entreposage et préparation présaisonnière

⚠ AVERTISSEMENT

Faire vérifier le système d'alimentation par un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier tel qu'il est prescrit dans le TABLEAU DE LUBRIFICATION ET D'ENTRETIEN.

Si le véhicule n'est pas utilisé pendant plus d'un mois, il importe de le remiser correctement.

S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier pour connaître les consignes de remisage.

Lorsqu'on utilise le VTT après une période de remisage, une préparation s'impose. S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier pour connaître les consignes appropriées.

TABLEAU D'ENTRETIEN

L'entretien est essentiel. Si on ne connaît pas les méthodes de réglage et les pratiques d'entretien sécuritaires, s'adresser à son concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

| TABLEAU DE LUBRIFICATION ET D'ENTRETIEN | VERIF. APRES 10 h D'UTILISATION OU 400 km (250 mi) ① | TOUTES LES | | | | À EFFECTUER PAR |
|---|--|--------------------------------------|---------------------------------------|---|--|-----------------|
| | | 25 h OU TOUS LES 1250 km (800 mi) | 50 h OU TOUS LES 2500 km (1600 mi) | 100 h, TOUS LES ANS OU TOUS LES 5000 km (3100 mi) | 200 h, TOUS LES 2 ANS OU TOUS LES 10000 km (6200 mi) | |
| I: Inspecter, vérifier, nettoyer, régler, lubrifier, remplacer au besoin N: Nettoyer L: Lubrifier R: Remplacer | | | | | | |
| MOTEUR/TRANSMISSION | | | | | | |
| Niveau d'huile à moteur/à transmission ③ | | À CHAQUE UTILISATION | | | | CLIENT |
| Niveau d'huile à moteur/à transmission et filtre | R | | R | | | CLIENT |
| Tamis à huile | | | | | N | CLIENT |
| Jeu des soupapes | I | | | I | | CONCESS. |
| Fixations des supports de moteur ③ | I | | | I | | CONCESS. |
| Échappement | I | | | I | | CONCESS. |
| Pare-étincelles | | | | N | | CLIENT |
| Liquide de refroidissement ② | I | | I | | R | CLIENT |
| Essai de pression du bouchon de radiateur/du système de refroidissement | I | | | | I | CONCESS. |
| État/propreté du radiateur (conduits d'air et ailettes du radiateur) ④ | I | | I | | | CLIENT |
| Fonctionnement de l'embrayage et de la transmission ③ | | | | I | | CONCESS. |
| Levier d'embrayage ③ | I | | I | | | CONCESS. |
| SYSTÈME D'ALIMENTATION | | | | | | |
| Filtre à air ④ | | | N | R | | CLIENT |
| Conduits de carburant et raccords | I | | | I | | CONCESS. |
| Tamis du réservoir de carburant | | | | | R | CONCESS. |
| Carburateur | I | | | I | | CONCESS. |
| SYSTÈME ÉLECTRIQUE | | | | | | |
| Bougies | I | | | R | | CONCESS. |
| Connexions de la batterie | I | | | I | | CONCESS. |
| Faisceau de câblage, câbles et conduits | I | | | I | | CONCESS. |
| Interrupteur d'allumage, bouton de démarrage et interrupteur d'arrêt du moteur ③ | I | | | I | | CONCESS. |
| Système d'éclairage (forte/faible intensité, feu de freinage, visée du faisceau des phares, etc.) ③ | I | | | I | | CONCESS. |
| GROUPE D'ENTRAÎNEMENT | | | | | | |
| Lubrification de la chaîne d'entraînement ③ | | À CHAQUE UTILISATION | | | | CLIENT |
| Réglage de la chaîne d'entraînement ③ | | À CHAQUE UTILISATION | | | | CLIENT |
| État de la glissière de chaîne d'entraînement et du rouleau ③ | | À CHAQUE UTILISATION | | | | CLIENT |
| Pignons ④ | I | | | I | | CLIENT |
| Roulements de roue ③ | I | | I | L | | CLIENT |
| Moyeu de roue arrière | | | | | L | CONCESS. |
| Écrou de réglage d'essieu | | | | | L | CONCESS. |
| Solidité de l'essieu arrière (carter d'essieu excentrique) | I | I | | | | CONCESS. |

| TABLEAU DE LUBRIFICATION ET D'ENTRETIEN | VÉRIF. APRÈS 10 h D'UTILISATION OU 400 km (250 mi) ① | TOUTES LES | | | | À EFFECTUER PAR |
|---|--|---------------------------------------|--|---|--|-----------------|
| | | 25 h OU TOUTS LES 1250 km (800 mi) | 50 h OU TOUTS LES 2500 km (1600 mi) | 100 h, TOUTS LES ANS OU TOUTS LES 5000 km (3100 mi) | 200 h, TOUTS LES 2 ANS OU TOUTS LES 10000 km (6200 mi) | |
| I: Inspecter, vérifier, nettoyer, régler, lubrifier, remplacer au besoin N: Nettoyer L: Lubrifier R: Remplacer | | | | | | |
| DIRECTION/COMMANDE | | | | | | |
| Dispositifs de fixation du guidon ③ | I | | | I | | CONCESS. |
| Manette d'accélérateur/logement/câble ③ | I | | I | | | CLIENT |
| Étrangleur | I | | | I | | CONCESS. |
| Système de direction ③ | I | | | I | | CONCESS. |
| Rotules de barre d'accouplement | I | | I | | | CLIENT |
| Écrous de roue et goujons | I | | I | | | CLIENT |
| Usure des pneus et pression d'air ③ | À CHAQUE UTILISATION | | | | | CLIENT |
| Parallélisme des roues avant | I | | | I | | CONCESS. |
| SUSPENSION | | | | | | |
| Bras oscillant | | I + L | | | | CONCESS. |
| Bras triangulaire | I | | L | | | CLIENT |
| Soufflet des joints à rotule | I | I | | | | CLIENT |
| Joints à rotule ④ | I | I | | | | CONCESS. |
| Amortisseurs | | I | | | | CLIENT |
| FREINS | | | | | | |
| Liquide de frein avant/arrière | I | I | | | R | CONCESS. |
| Plaquettes de frein | | I | | | | CLIENT |
| Système de freinage (disques, canalisations, etc.) ③ | | | | I | | CONCESS. |
| Raccords de conduit de frein ③ | I | À CHAQUE UTILISATION | | | | CLIENT |
| CARROSSERIE/CHÂSSIS | | | | | | |
| Surfaces à proximité du moteur | N | | N | | | CLIENT |
| Plaques de protection | I | | I | | | CLIENT |
| Châssis | | | | I | | CONCESS. |
| Fixations du châssis ③ | | | I | | | CLIENT |
| Loquet du siège | | | I | | | CLIENT |

- ① Doit être effectué par un concessionnaire autorisé de VTT Bombardier. La première séance d'entretien est essentielle; il ne faut pas la négliger.
- ② Toutes les 50 heures, vérifier l'efficacité du liquide de refroidissement.
- ③ Élément d'inspection de préutilisation.
- ④ Plus souvent lorsqu'on en fait l'usage dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés ou boueux ou encore dans des conditions détrempées.

ENTRETIEN

Tout en lisant le présent *Guide du conducteur*, se souvenir que:

⚠ AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

⚠ AVERTISSEMENT

À moins d'indications contraires, le moteur doit être arrêté pendant les opérations d'entretien.

⚠ AVERTISSEMENT

Lorsqu'on enlève un dispositif de verrouillage (ex.: patte de verrouillage, attache autofreinée, etc.) lors du démontage ou du remontage, toujours le remplacer par un neuf.

Les rubriques suivantes décrivent les opérations d'entretien que le propriétaire peut faire lui-même s'il le désire. Les autres opérations indiquées au tableau d'entretien doivent être confiées à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

Moteur/transmission

Cette section décrit entre autres la marche à suivre pour remplacer les liquides. Se reporter à la section **LIQUIDES** pour savoir comment vérifier les niveaux et les rétablir.

Vidange d'huile et remplacement du filtre à huile

À chaque vidange d'huile, il faut remplacer le filtre à huile. La vidange devrait être faite lorsque le moteur est chaud.

⚠ AVERTISSEMENT

L'huile à moteur peut être brûlante. Attendre que l'huile soit moins chaude.

S'assurer que le véhicule est sur une surface de niveau.

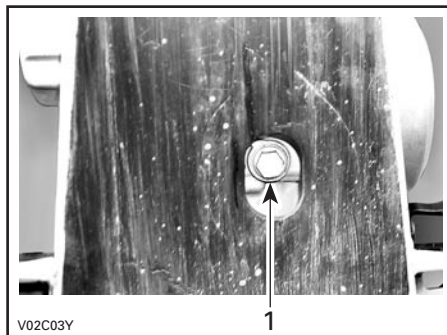
Enlever la jauge d'huile.

Nettoyer le moteur autour du bouchon de vidange.

Vidanger toute l'huile du réservoir d'huile en retirant le bouchon de vidange. Essuyer tout déversement d'huile sur la carrosserie.

Placer un bac de récupération sous le bouchon de vidange du moteur.

Dévisser le bouchon de vidange.



SOUS LE VÉHICULE

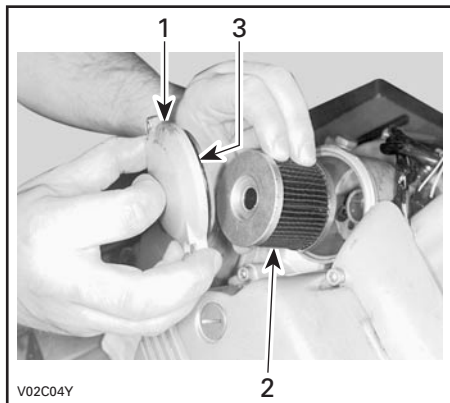
1. Bouchon de vidange d'huile

Attendre suffisamment longtemps pour permettre à l'huile de s'écouler du filtre à huile.

Dévisser le couvercle du filtre à huile.

Enlever le filtre à huile et en installer un neuf.

REMARQUE: Vérifier le joint torique du filtre usagé; le remplacer au besoin.



CÔTÉ DROIT DU MOTEUR

1. Couvercle de filtre à huile
2. Filtre à huile
3. Joint torique

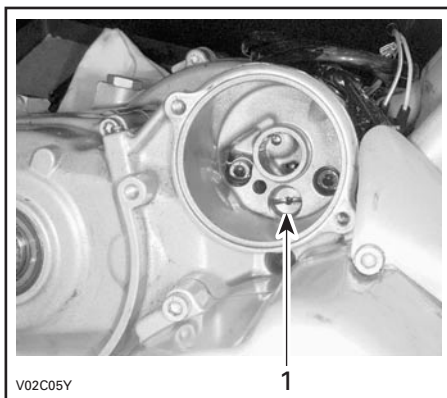
Essuyer tout déversement d'huile sur le moteur.

Changer le joint d'étanchéité des bouchons de vidange. Nettoyer le moteur autour du joint d'étanchéité, du réservoir d'huile et des bouchons de vidange, puis remettre ces derniers en place.

Refaire le plein du réservoir d'huile au niveau approprié avec une huile recommandée. Pour connaître la contenance du carter, se reporter à la section **FLICHES TECHNIQUES**.

Démarrer le moteur et le laisser tourner au ralenti quelques minutes.

Vérifier si la lampe témoin ROUGE est toujours allumée. Si oui, arrêter le moteur et vidanger le système en retirant le filtre à huile et la vis de purge.



DERRIÈRE LE FILTRE D'HUILE

1. Vis de purge

Réinstaller toutes les pièces enlevées et démarrer le moteur. Vérifier si la lampe témoin ROUGE reste ALLUMÉE; si c'est le cas, refaire la purge. Si la lampe témoin ne s'éteint pas, arrêter le moteur et consulter un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

S'assurer que le filtre à huile, le boyau ou le bouchon de vidange ne fuient pas.

Arrêter le moteur et vérifier le niveau d'huile. Refaire le plein au besoin.

Éliminer l'huile conformément à la réglementation locale sur l'environnement.

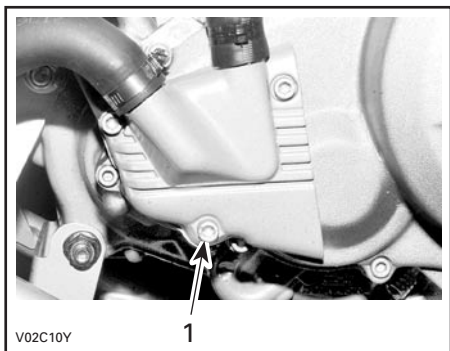
Remplacement du liquide de refroidissement

⚠ AVERTISSEMENT

Pour éviter de se brûler, ne pas enlever le bouchon du radiateur ni desserrer le bouchon de vidange du moteur lorsque celui-ci est chaud.

Tourner le bouchon du radiateur dans le sens antihoraire, puis l'enlever.

Enlever le bouchon de vidange du côté gauche du moteur et vidanger le liquide de refroidissement dans un contenant approprié.



1. Bouchon de vidange du liquide de refroidissement

Vidanger complètement le système et réinstaller le bouchon de vidange.

Enlever la sonde de température sur le dessus du logement de thermostat.

Remplir le radiateur jusqu'à ce que le liquide de refroidissement atteigne l'orifice de la sonde de température.

Installer la sonde de température et continuer à remplir le radiateur.

Une fois le remplissage du radiateur terminé, vérifier le niveau de liquide de refroidissement dans le réservoir et en ajouter au besoin.

Faire tourner le moteur au ralenti sans remettre le bouchon du radiateur. Ajouter lentement du liquide de refroidissement au besoin.

À cette étape, attendre que le moteur atteigne sa température de fonctionnement normale. Appuyer sur la manette d'accélérateur deux ou trois fois. Ajouter ensuite du liquide de refroidissement au besoin.

Remettre le bouchon de radiateur. Vérifier si les connexions présentent des fuites et s'il y a suffisamment de liquide de refroidissement dans le réservoir.

Réglage des soupapes

S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier pour le réglage des soupapes.

S'il n'y a pas suffisamment de jeu, il pourrait y avoir une perte de puissance ou les soupapes pourraient être endommagées. S'il y a trop de jeu, le moteur sera bruyant.

Pare-étincelles

Le silencieux doit être purgé périodiquement de toute accumulation de calamine. Consulter le TABLEAU DE LUBRIFICATION ET D'ENTRETIEN.

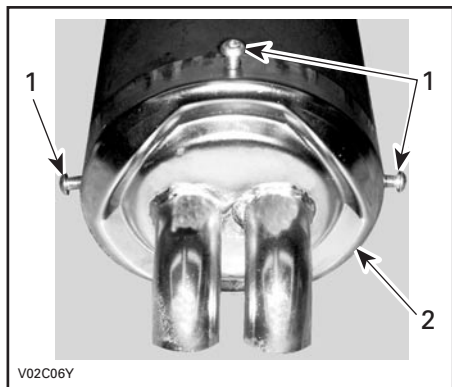
Dépose

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais laisser fonctionner le moteur dans un endroit clos. Ne jamais effectuer cette opération immédiatement après une période de fonctionnement du moteur, car l'échappement est alors brûlant. S'assurer de l'absence de matières combustibles à proximité. Porter des verres de protection et des gants. Ne jamais se placer derrière le véhicule lorsqu'on purge l'échappement. Respecter toutes les lois et réglementations en vigueur.

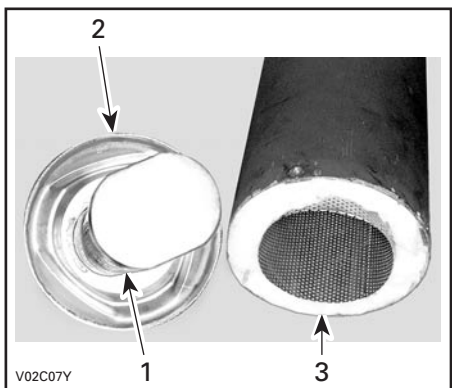
Enlever:

- les vis retenant le pare-flammes au silencieux



1. Vis
2. Pare-flammes

- le pare-flammes et le joint d'enduit d'étanchéité



1. Pare-flammes
2. Joint d'enduit d'étanchéité
3. Silencieux

- la grille intérieure.

Enlever les dépôts de calamine dans le silencieux. Pour ce faire, utiliser une brosse.

REMARQUE: Se servir d'une brosse souple et prendre soin de ne pas endommager le pare-flammes.

Installation

Pour le réinstaller, procéder dans l'ordre inverse de la dépose en portant une attention particulière à ce qui suit:

Vérifier:

- la laine isolante et la remplacer au besoin
- le pare-flammes; il ne doit être ni brisé ni troué. Le remplacer au besoin.

Éliminer l'ancien joint d'enduit d'étanchéité et en faire un neuf. Se servir de l'enduit d'étanchéité ULTRA COOPER (N/P 293 800 090) ou d'un produit équivalent.



S'assurer que la laine est bien en place lorsqu'on insère la grille.

Bien aligner la grille dans la partie inférieure de l'enveloppe de silencieux.

Radiateur

Examiner les ailettes du radiateur. Celles-ci doivent être propres, sans traces de boue, de saleté, de feuilles ou d'autres dépôts pouvant empêcher le radiateur d'assurer un bon refroidissement.

Éliminer le plus de dépôts possible avec les mains. Si on dispose d'eau à proximité, essayer de rincer les ailettes du radiateur.

Si c'est possible, rincer les ailettes du radiateur au moyen d'un boyau d'arrosage.

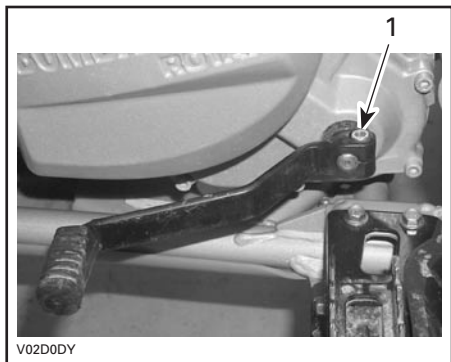
⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais nettoyer le radiateur avec les mains lorsqu'il est chaud. Laisser d'abord le radiateur refroidir.

ATTENTION: Procéder avec soin pour ne pas endommager les ailettes du radiateur en les nettoyant. N'utiliser aucun objet ni outil pouvant les endommager. Les ailettes sont des pièces très minces conçues pour favoriser un refroidissement efficace. S'assurer que la pression d'eau est faible lorsqu'on les rince au moyen d'un boyau.

Réglage du sélecteur de vitesse

Desserrer la vis à tête creuse près de l'extrémité de l'arbre du sélecteur, puis retirer le sélecteur.



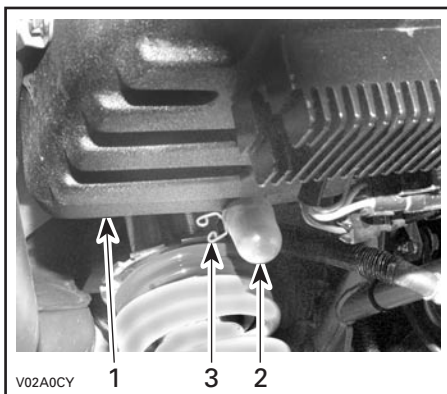
1. Vis à tête creuse

Installer le sélecteur dans la position voulue, puis serrer la vis à tête creuse.

Système d'admission d'air

Nettoyage et égouttage du filtre à air

Inspecter périodiquement le bouchon de vidange du boîtier de filtre à air à la recherche d'eau ou de dépôts.



1. Boîtier du filtre à air
2. Bouchon de vidange
3. Fixation

REMARQUE: Si le véhicule est utilisé dans un milieu poussiéreux, adopter un intervalle d'inspection plus court que celui indiqué au TABLEAU DE LUBRIFICATION ET D'ENTRETIEN.

Si l'on découvre de l'eau ou des dépôts, presser et enlever les fixations. Sortir les tubes de vidange.

ATTENTION: Ne pas démarrer le moteur si l'on découvre de l'eau dans les tubes de vidange.

Si l'on découvre de l'eau ou des dépôts, inspecter, sécher ou remplacer le filtre à air selon son état.

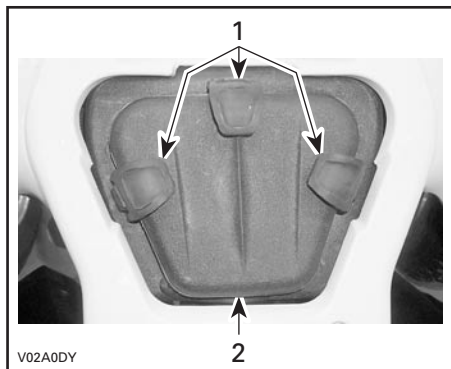
Enlever le filtre à air en procédant comme suit.

Dépose du filtre à air

ATTENTION: Ne jamais enlever ni modifier de composants du boîtier de filtre à air. Toujours utiliser des pièces d'origine pour remplacer le filtre à air et la mousse, car la carburation du moteur est réglée spécifiquement en fonction de ces composants. Autrement, on peut amoindrir les performances du moteur ou même l'endommager.

Enlever le siège.

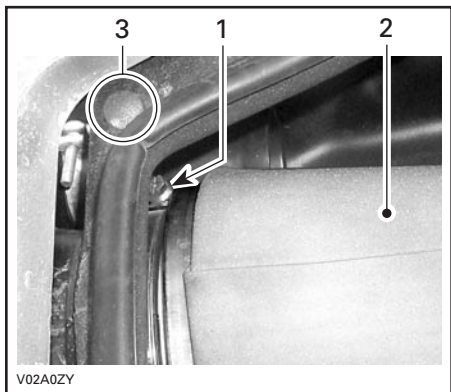
Dégager les fixations et enlever le couvercle du boîtier de filtre à air.



1. Dégager les fixations
2. Enlever en soulevant

Retirer le bouchon de l'orifice d'accès en le poussant à l'intérieur du boîtier de filtre à air.

Desserrer la fixation et retirer le filtre.
Enlever la mousse.



1. Fixation
2. Filtre à air et mousse
3. Bouchon de l'orifice d'accès

Nettoyer l'intérieur du boîtier de filtre à air.

Laver le filtre à air et sa mousse avec une solution d'eau chaude et de détergent doux au besoin.

Presser la mousse afin d'en égoutter tout surplus d'eau. Laisser sécher complètement le filtre à air et la mousse.

REMARQUE: Une faible couche de poussière peut être chassée avec un jet d'air basse pression. Souffler l'air comprimé à rebours de la circulation d'air normale en service.

Si la cartouche filtrante ou la mousse est sale, la remplacer par un élément neuf.

Installation du filtre à air

Remettre en place correctement les pièces enlevées dans l'ordre inverse de leur dépose.

Système électrique

Batterie

Nettoyage

Nettoyer les bornes de la batterie avec une brosse métallique. Enduire les bornes de graisse diélectrique afin de les protéger contre l'oxydation.

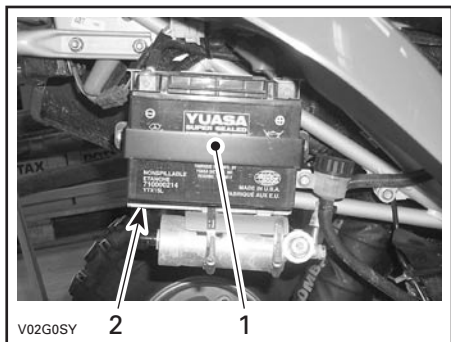
Dépose

Débrancher le câble (-) NOIR en premier, puis le câble (+) ROUGE.

⚠ AVERTISSEMENT

Toujours respecter cette séquence pour le démontage: débrancher le câble (-) NOIR d'abord. Des vapeurs d'électrolyte ou de carburant peuvent être présentes dans le compartiment-moteur; une étincelle pourrait les enflammer et éventuellement provoquer des blessures.

Retirer les boulons retenant l'attache et le support de batterie.



1. Support de batterie
2. Attache de batterie

Installation

Remettre la batterie dans le véhicule, et fixer en place le support de batterie.

⚠ AVERTISSEMENT

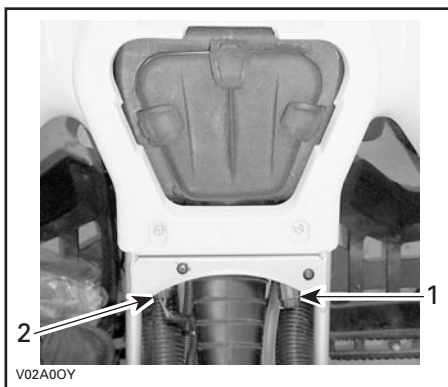
Brancher le câble (+) ROUGE d'abord, puis le câble (-) NOIR. Toujours brancher le câble (+) ROUGE en premier.

Fusibles

Si un fusible est endommagé, le remplacer par un autre de même puissance.

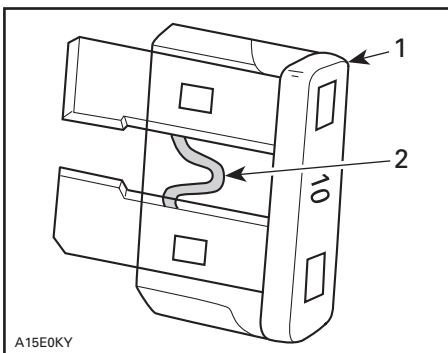
ATTENTION: Ne pas utiliser un fusible d'une capacité supérieure, car cela pourrait entraîner des dommages importants.

Les fusibles sont situés sous le siège, entre le moteur et le boîtier de filtre à air.



1. Ventilateur (15 A)
2. Système de charge (25 A)

Pour retirer un fusible du porte-fusibles, tirer simplement dessus. Vérifier si le filament est intact.



TYPIQUE

1. Fusible
2. Vérifier s'il est intact

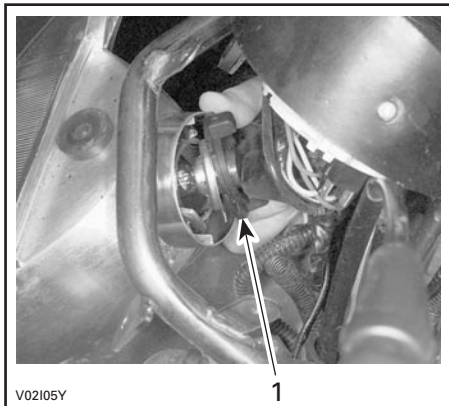
Remplacement des ampoules

Toujours vérifier le bon fonctionnement de l'ampoule après son remplacement.

Phare

Lorsque le phare est brûlé:

- Enlever le carénage avant et le panneau de contrôle.
- Enlever le capuchon de caoutchouc et tourner l'anneau de retenue de l'ampoule.



1. Anneau de retenue

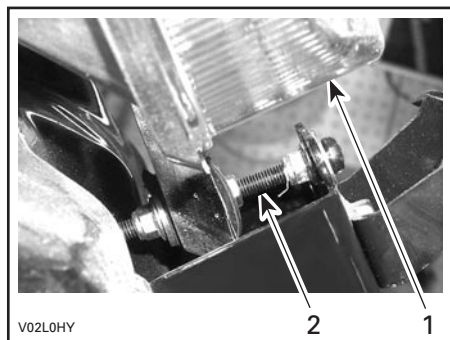
- Détacher la lampe scellée et la remplacer.

Remettre en place correctement les pièces enlevées dans l'ordre inverse de leur dépose.

ATTENTION: Sur les modèles concernés, ne jamais toucher la partie de verre d'une ampoule halogène avec les doigts, puisque sa durée de vie en sera réduite. Si la partie de verre a été touchée, la nettoyer avec de l'alcool isopropylique, qui ne laissera aucune pellicule sur l'ampoule.

Régler le faisceau lumineux en procédant comme suit:

Tourner les écrous pour régler la hauteur du faisceau selon ses préférences.



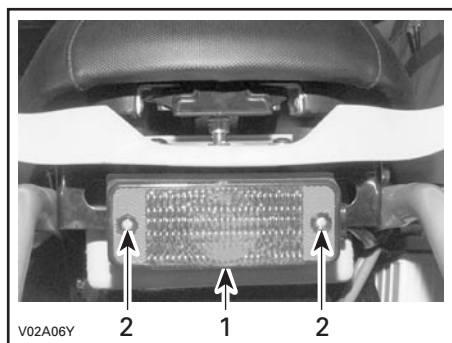
1. Phare
2. Réglage en hauteur du faisceau

Feu arrière

Dévisser les vis de la lentille pour accéder à l'ampoule.

Enfoncer l'ampoule dans sa douille et, tout en maintenant la pression, la tourner dans le sens antihoraire afin de la dégager.

Poser l'ampoule neuve en l'enfonçant d'abord dans sa douille, puis maintenir la pression tout en la tournant dans le sens horaire.

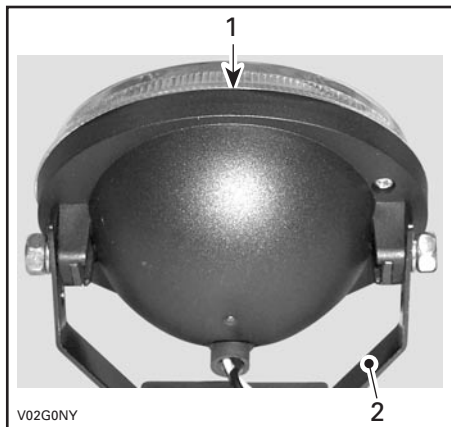


1. Lentille
2. Vis

Phare auxiliaire

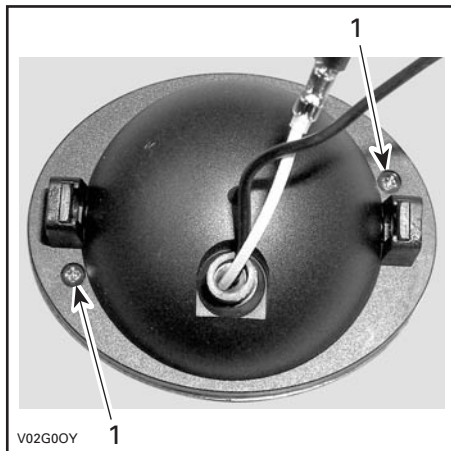
Modèles Baja

Débrancher le phare auxiliaire puis le retirer de son support.



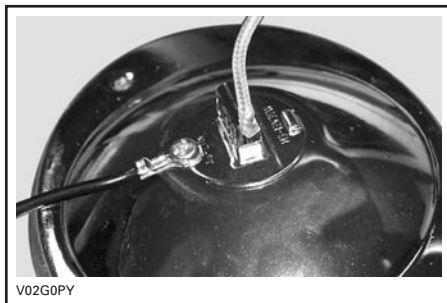
1. Phare auxiliaire
2. Support

Retirer le couvercle arrière du phare auxiliaire.

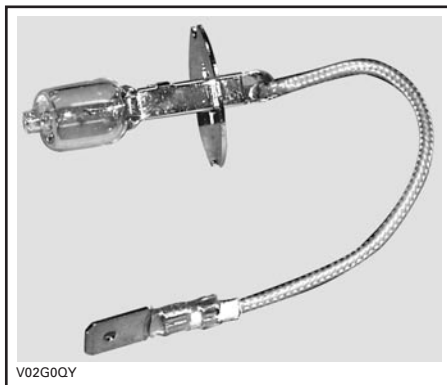


1. Retirer ces vis

Enlever la vis retenant le fil NOIR.



Détacher l'ampoule et la remplacer.



AMPOULE ET FIL (COMPLET)

REMARQUE: TOUJOURS UTILISER UNE AMPOULE DE 35 WATTS. Si on se sert d'une ampoule de 55 watts, le régulateur pourrait ne pas être en mesure de bien recharger la batterie.

Bien réinstaller les pièces enlevées en procédant dans l'ordre inverse de la dépose.

ATTENTION: Ne jamais toucher la partie de verre d'une ampoule halogène avec les doigts, puisque sa durée de vie en sera réduite. Si la partie de verre a été touchée, la nettoyer avec de l'alcool isopropylique, qui ne laissera aucune pellicule sur l'ampoule.

Tachymètre

Modèles Baja

L'ampoule dans le tachymètre est irremplaçable. Si l'ampoule est brûlée, remplacer le tachymètre. Consulter un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

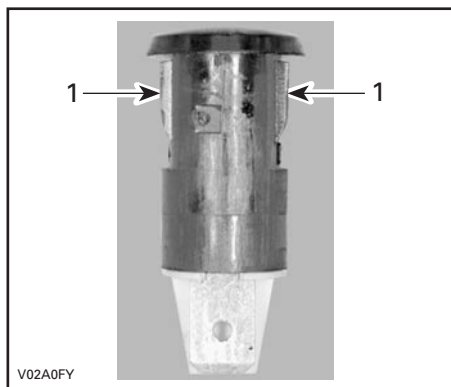
Remplacement des lampes témoins

Dépose

Enlever le panneau de contrôle.

Débrancher les fils de la lampe témoin.

Appuyer sur les deux languettes, puis extraire la lampe témoin.



1. Languettes

Installation

Pour en installer une neuve, procéder dans l'ordre inverse de la dépose.

Groupe d'entraînement

Chaîne d'entraînement

Régler la chaîne d'entraînement à chaque utilisation.

AVERTISSEMENT

Tourner l'interrupteur d'allumage à la position «OFF» avant de vérifier, régler ou lubrifier la chaîne d'entraînement.

Inspection

La chaîne de ce VTT est munie de goupilles et de rouleaux à lubrification permanente scellés par joints toriques. Toujours vérifier la chaîne d'entraînement avant d'utiliser le véhicule.

Vérifier qu'il ne manque aucun joint torique ni rouleau, ou encore que ni les joints toriques ni les rouleaux ne sont endommagés. Régler ensuite la tension.

Lubrification et nettoyage

ATTENTION: Ne jamais nettoyer la chaîne au moyen d'un pulvérisateur puissant ou de gazoline, puisqu'on pourrait endommager les joints toriques qui risqueraient alors de s'user prématurément. De plus, une panne de la chaîne d'entraînement pourrait survenir.

Nettoyer les surfaces latérales de la chaîne au moyen d'un chiffon sec.

REMARQUE: Ne pas nettoyer la chaîne à l'aide d'une brosse.

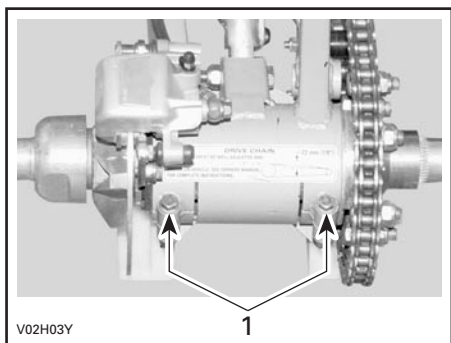
N'utiliser qu'un lubrifiant à chaîne d'entraînement recommandé. D'autres lubrifiants à chaîne d'entraînement pourraient contenir un solvant nuisible aux joints toriques.

Réglage

REMARQUE: Toujours régler la chaîne d'entraînement tandis que le conducteur ou un poids équivalent, se trouve sur le véhicule.

Placer le VTT sur une surface de niveau et mettre la transmission au point mort.

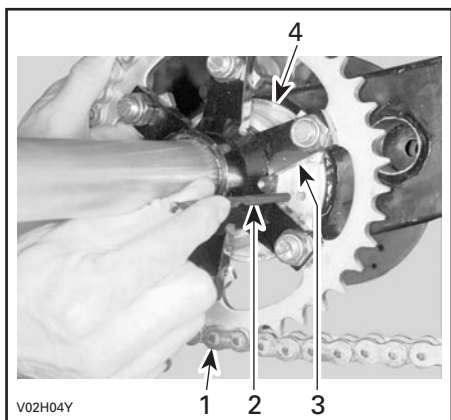
Desserrer les boulons de blocage de l'essieu arrière.



1. Boulons de blocage de l'essieu arrière

Insérer le loquet du tendeur dans le moyeu du pignon, puis dans le carter d'essieu excentrique.

Tourner l'essieu dans le sens horaire pour réduire la tension et dans le sens antihoraire pour l'accroître.



1. Chaîne d'entraînement
2. Loquet de tendeur
3. Moyeu de pignon
4. Carter d'essieu excentrique

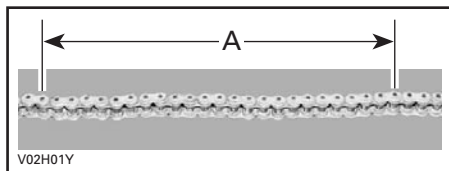
REMARQUE: Adéquatement réglé, le jeu de la chaîne se situe de 19 à 25,4 mm (3/4 à 1 po) à mi-chemin entre les pignons de chaîne.

Serrer les boulons de blocage de l'essieu arrière à 28 N•m (21 lbf•pi).

Soulever l'arrière du véhicule (sans le conducteur) et vérifier le jeu de la chaîne. Il devrait être de 44,5 à 51 mm (1-3/4 à 2 po). Sinon, le régler de nouveau.

Remplacement

La chaîne installée sur le véhicule, mesurer la distance qui sépare 13 maillons de chaîne, de la goupille centrale du premier maillon à la goupille centrale du treizième. Remplacer la chaîne d'entraînement si la distance est supérieure à celle spécifiée ci-dessous. S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.



A. 403 mm (15-7/8 po)

Glissière de chaîne d'entraînement

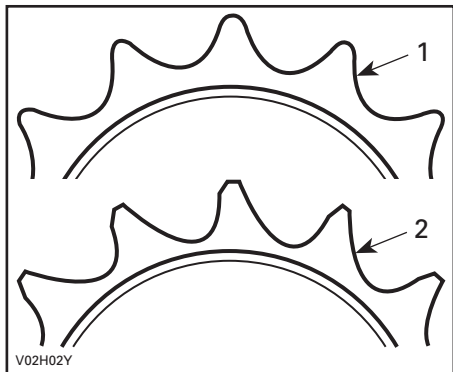
Vérifier fréquemment la glissière de chaîne d'entraînement; consulter le tableau d'entretien.

Remplacer la glissière de chaîne lorsqu'elle est usée.

S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier pour la faire remplacer.

Pignon menant et pignon mené

Vérifier que l'essieu à pignon menant et le pignon mené ne sont pas déformés.



1. En bon état
2. À remplacer

ATTENTION: Remplacer la chaîne, l'essieu à pignon menant et le pignon mené pour éviter que la chaîne et le pignon menant ne s'usent prématurément. Installer une nouvelle bague de retenue toutes les fois qu'un pignon est enlevé.

Pneus et roues

⚠ AVERTISSEMENT

Lorsqu'on remplace les pneus, ne jamais installer de pneus diagonaux avec des pneus radiaux. Une telle combinaison pourrait entraîner une perte de maniabilité et/ou de stabilité.

Ne pas installer de pneus de taille et/ou de conception différentes sur le même essieu.

Les paires de pneus avant et arrière doivent être de modèle identique et provenir du même fabricant.

Concernant les pneus à sculpture unidirectionnelle, voir à installer les pneus dans le bon sens de rotation.

On doit installer tous les pneus radiaux d'un même ensemble en même temps.

Des blessures graves et même un décès pourraient survenir si on ne suivait pas ces instructions.

Pression des pneus

⚠ AVERTISSEMENT

La pression des pneus influence grandement la maniabilité et la stabilité du véhicule. En cas de sous-gonflage, le pneu risque de se dégonfler davantage et de tourner sur la jante. En cas de surpression, le pneu risque d'éclater. Toujours respecter les pressions recommandées. Comme les pneus sont de type basse pression, on recommande d'employer une pompe manuelle.

Vérifier la pression lorsque les pneus sont «froids», c'est-à-dire avant d'utiliser le véhicule. La pression des pneus varie selon la température et l'altitude. Revérifier la pression si une de ces conditions a changé.

Par commodité, un manomètre est fourni dans la boîte à outils.

| PRESSION DE PNEUS | | |
|-------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| RECOMMANDÉE | AVANT | ARRIÈRE |
| | 35 kPa (5 lbf•po ²) | 35 kPa (5 lbf•po ²) |

Bien que les pneus soient prévus spécialement pour le tout-terrain, une crevaison reste possible. C'est pourquoi on recommande d'emporter une pompe manuelle et un nécessaire de réparation.

État des pneus et des roues

Vérifier si les pneus sont endommagés ou usés. Les remplacer au besoin.

Ne pas faire la permutation des pneus entre les roues. Les pneus avant et arrière sont de tailles différentes. Les pneus sont directionnels et il faut veiller à maintenir leur sens de rotation correct pour assurer le bon fonctionnement du véhicule.

Dépose d'une roue

Il faut parfois retirer les écrous de roue et enduire les goujons de lubrifiant antigrippage pour faciliter une éventuelle dépose. Cela est d'autant plus important lorsqu'on utilise le véhicule à proximité d'eau salée ou dans la boue. Enlever un écrou à la fois, lubrifier et resserrer.

Desserrer les écrous, puis soulever le véhicule. Placer un support sous le véhicule. Dévisser les écrous, puis enlever la roue. Au moment de remettre la roue en place, on recommande d'appliquer un lubrifiant antigrippage sur les filets. Serrer les écrous progressivement, en ordre entrecroisé, puis exercer un couple final de 53 N•m (39 lbf•pi).

État des roulements de roues avant

Tenir fermement la roue par le rebord supérieur, puis tirer et pousser afin de sentir le jeu. Si l'on constate un jeu, s'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

Essieu arrière

Soulever l'arrière du véhicule de manière que les roues ne touchent plus le sol. Pousser et tirer sur l'essieu arrière afin de vérifier s'il y a un jeu. S'il existe un jeu, consulter un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

Systèmes de direction/ de commande

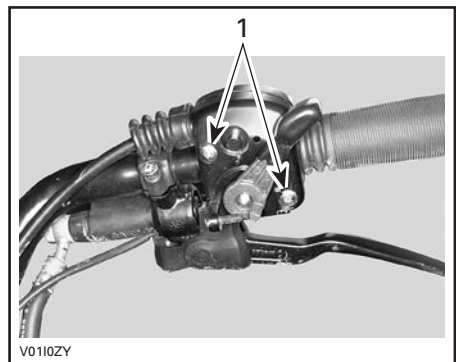
Lubrification du câble d'accélérateur

Le câble d'accélérateur doit être lubrifié avec du lubrifiant pour câbles Bombardier (N/P 293 600 041) ou un produit équivalent.

AVERTISSEMENT

L'utilisation d'un autre lubrifiant pourrait causer un mauvais fonctionnement de la manette/du câble d'accélérateur.

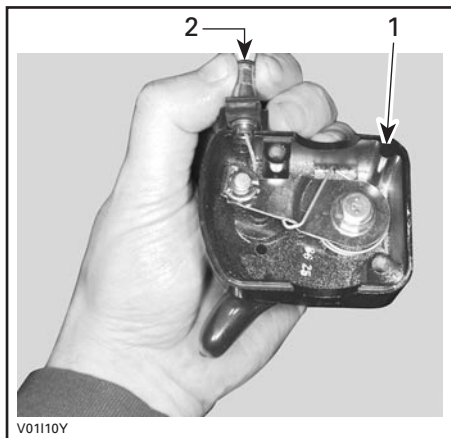
Ouvrir le levier d'accélérateur.



1. Enlever les vis

Retirer:

- le câble du levier d'accélérateur



1. Logement de manette d'accélérateur
2. Câble d'accélérateur

REMARQUE: Glisser le câble dans la fente de l'attache et retirer l'extrémité du câble de l'attache.

- le joint sur le câble d'accélérateur.



Enlever le couvercle latéral du carburateur.

Placer le huileur de câble (N/P 529 035 738) sur le câble.



Insérer l'aiguille du vaporisateur dans l'orifice du huileur.

⚠ AVERTISSEMENT

Toujours porter des verres de protection et des gants lorsqu'on lubrifie un câble.

REMARQUE: Mettre un chiffon autour du huileur de câble pour éviter que le lubrifiant ne se répande.

Vaporiser du lubrifiant dans le câble jusqu'à ce qu'il atteigne l'autre extrémité.

Réinstaller le câble.

Vaporiser une petite quantité de lubrifiant sur le mécanisme de la manette d'accélérateur, puis fermer le logement.

Régler la manette d'accélérateur.

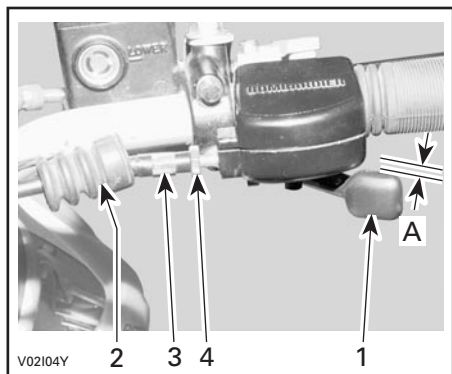
Réglage de la manette d'accélérateur

Glisser le protecteur de caoutchouc vers l'arrière pour avoir accès au tendeur de câble.

Desserrer l'écrou autobloquant, puis tourner le tendeur de câble afin d'obtenir le bon jeu de la manette d'accélérateur.

REMARQUE: Mesurer le jeu depuis l'extrémité de la manette d'accélérateur.

Serrer l'écrou autobloquant et réinstaller le protecteur.



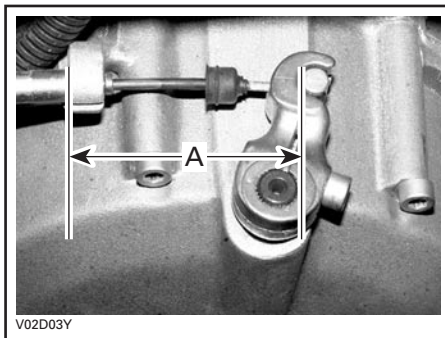
1. Manette d'accélérateur
 2. Protecteur
 3. Tendeur de câble
 4. Écrou autobloquant
- A. 3 à 8 mm (1/8 à 5/16 po)

Réglage de l'embrayage

Relâcher la tension du câble en fermant le tendeur de câble du levier d'embrayage.

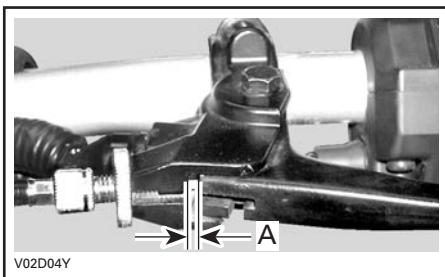
Régler le mécanisme de débrayage selon les instructions suivantes. Le levier de déclenchement doit se placer sur la cannelure de sorte qu'on obtient la mesure A. Voir l'illustration ci-dessous.

REMARQUE: Au besoin, dévisser la vis Allen à tête creuse et retirer le levier de déclenchement. Replacer le levier à la position adéquate, puis serrer la vis à tête creuse à 8 N•m (71 lbf•po).



A. 68 à 75 mm (2-11/16 à 2-31/32 po)

Ajuster le jeu du câble.



A. 3.5 ± 0.5 mm (9/64 ± 1/64 po)

Lubrification du câble d'embrayage

Enlever le câble du moteur.

Enlever le câble du levier à main.

Placer le huileur de câble (N/P 529 035 738) sur le câble.

⚠ AVERTISSEMENT

L'utilisation d'un autre lubrifiant pourrait causer un mauvais fonctionnement du câble d'embrayage.

Insérer l'aiguille du vaporisateur dans l'orifice.

Vaporiser le lubrifiant à la silicone (N/P 293 600 041) jusqu'à ce qu'il sorte par l'autre extrémité du câble.

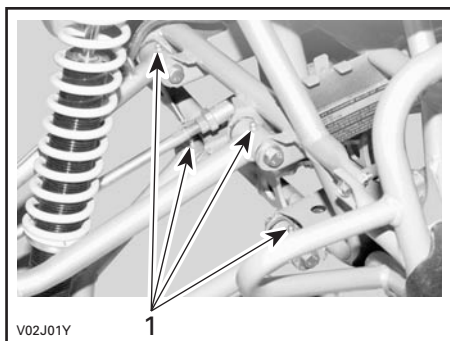
Suspension

Modèles Baja

ATTENTION: Les DS 650 Baja sont munis de protecteurs d'amortisseur. Les ouvrir ou les enlever lorsque la température ambiante est élevée ou qu'on utilise le véhicule dans des conditions rigoureuses. Sinon, les amortisseurs pourraient présenter une dégradation des performances ou être endommagés.

Bras triangulaire avant

Lubrifier les bras triangulaires au moyen d'un pistolet-graisseur. Utiliser de la graisse synthétique (N/P 293 550 010).



1. Raccords de graissage

Bras oscillant

Lubrifier le bras oscillant au moyen d'un pistolet graisseur. Utiliser de la graisse synthétique (N/P 293 550 010).

Inspection

Vérifier si les amortisseurs présentent des fuites d'huile et si les fixations sont solides. En cas de fuite ou d'autre anomalie, s'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

Réglage

Amortisseurs avant

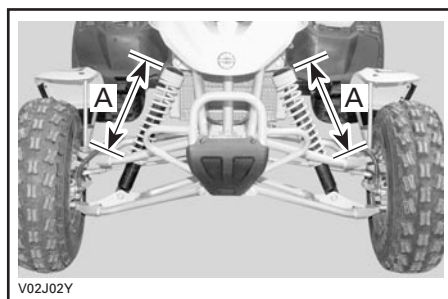
⚠ AVERTISSEMENT

Régler les deux ressorts à la même précharge. S'assurer que la précharge de chaque ressort est identique. Si ce n'est pas le cas, il pourrait y avoir une perte de maniabilité, de stabilité et/ou de contrôle, ce qui se traduirait par un plus grand risque d'accident.

Réglage de la précharge

Raccourcir le ressort pour raffermir la suspension et circuler sur terrain accidenté.

Allonger le ressort pour assouplir la suspension et circuler sur terrain égal.



A. Même longueur

Amortisseur arrière

⚠ AVERTISSEMENT

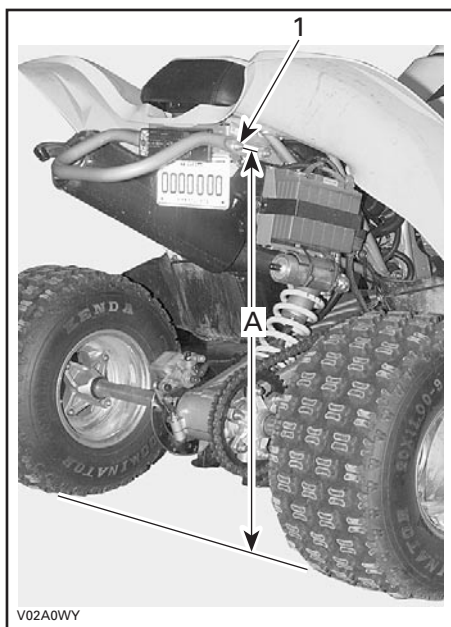
L'amortisseur arrière est muni d'un réservoir séparé qui contient de l'azote gazeux haute pression. **Ne pas tenter de désassembler le réservoir et ne pas le jeter.** S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

Précharge du ressort

La précharge du ressort peut varier selon le poids du conducteur. On peut modifier la précharge en vissant ou dévissant les deux écrous autobloquants pour comprimer le ressort à la longueur voulue. En rétrécissant ou en allongeant le ressort, on augmentera ou réduira la précharge.

Avant de régler la précharge du ressort, mesurer la hauteur du VTT (sans le conducteur) de l'écrou du pare-chocs arrière jusqu'au sol.

REMARQUE: Soulever le VTT en l'empoignant par le pare-chocs arrière. L'amortisseur doit être complètement étiré.



V02A0WY

1. Écrou du pare-chocs arrière
- A. Mesurer entre l'écrou du pare-chocs arrière et le sol

Ensuite, faire asseoir le conducteur, avec son équipement, sur le VTT et mesurer la distance entre les deux mêmes points.

ATTENTION: Ajouter toutes les charges et tous les accessoires avant de mesurer la hauteur du véhicule une fois le conducteur assis. Ne pas dépasser la charge maximale permise.

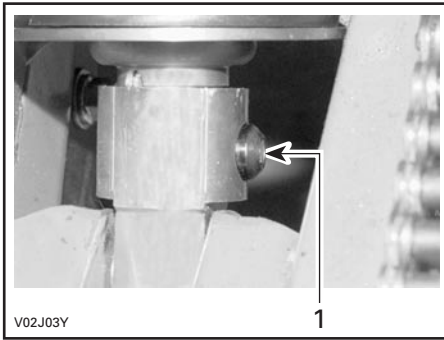
Calculer la différence entre les deux hauteurs. Si la hauteur du véhicule diminue de plus de 127 mm (5 po), augmenter la précharge par tranches de 3 mm (1/8 po). Si la hauteur du VTT diminue de moins de 102 mm (4 po), réduire la précharge par tranches de 3 mm (1/8 po). Un réglage optimal se situe entre 102 mm (4 po) et 127 mm (5 po).

Réglage de la précharge:

- Pour la réduire:
 - Tourner l'ajusteur de ressorts dans le sens antihoraire lorsque la charge est légère et le terrain égal.
- Pour l'accroître:
 - Tourner l'ajusteur de ressorts dans le sens horaire pour raffermir la suspension et pour circuler sur terrain accidenté.

Amortissement du rebond

- Pour le réduire:
 - Tourner l'ajusteur d'amortisseurs dans le sens antihoraire lorsque la charge est légère et le terrain égal.
- Pour l'accroître:
 - Tourner l'ajusteur d'amortisseurs dans le sens horaire pour raffermir la suspension et pour circuler sur terrain accidenté.

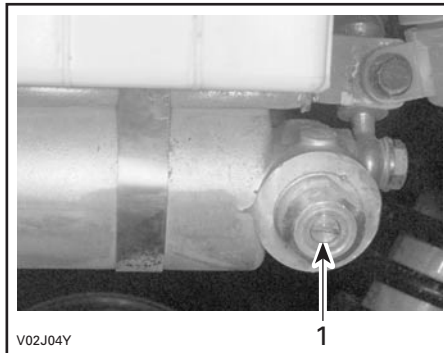


1. Ajusteur

REMARQUE: L'outil pour ajusteur d'amortisseurs est compris dans la boîte à outils.

Amortissement de la compression

- Pour le réduire:
 - Tourner l'ajusteur du réservoir dans le sens antihoraire lorsque la charge est légère et le terrain égal.
- Pour l'accroître:
 - Tourner l'ajusteur du réservoir dans le sens horaire pour raffermir la suspension et pour circuler sur terrain accidenté.



1. Ajusteur

Freins

Freins avant et arrière

Les freins avant et arrière sont de type hydraulique à disque. Ils sont autorégulants et ne requièrent aucun réglage.

Vérifier que les raccords de conduit de frein sont solidement fixés.

Carrosserie et châssis

Compartment-moteur

Vérifier si le compartiment-moteur présente des dommages et des fuites. S'assurer que tous les colliers de tuyauterie sont bien serrés et qu'aucun tuyau n'est fissuré, plié ni endommagé de quelque autre façon. Inspecter les fixations du silencieux, de la batterie et du réservoir. S'assurer que les connexions électriques ne sont pas corrodées et sont bien serrées. Remplacer ou faire réparer les pièces endommagées.

État de la plaque de protection

S'assurer que les fixations sont bien serrées et que la plaque n'est pas fissurée ni endommagée de quelque autre façon. Resserrer correctement les fixations au besoin. Si la plaque est endommagée, la remplacer.

Ailes avant

S'assurer que les fixations sont bien serrées et que les ailes avant ne sont pas fissurées ni endommagées de quelque autre façon. Resserrer correctement les fixations au besoin. Si les ailes sont endommagées, les faire remplacer.

AVERTISSEMENT

Ne jamais retirer les ailes avant. Les étiquettes importantes y sont toutes apposées. Utiliser un véhicule sans ailes augmente le risque d'accident.

Fixations

S'assurer que les fixations du véhicule sont en bon état et bien serrées. Reserrer au besoin.

Loquet de siège

Enlever le siège et vérifier si le mécanisme du loquet et la tige sont usés ou endommagés. S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier pour tout remplacement de pièces.

Châssis

Vérifier si le châssis est fissuré ou endommagé. S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier pour une réparation ou pour tout remplacement de pièces.

Nettoyage et protection du véhicule

Les pièces peintes endommagées doivent être repeintes correctement afin de prévenir la rouille.

Au besoin, laver la carrosserie avec une solution d'eau chaude et de savon (détergents doux seulement). Appliquer une cire non abrasive.

ATTENTION: Ne jamais nettoyer les pièces de plastique avec un détergent concentré, un dégraissant, un diluant à peinture, de l'acétone, etc.

CHARGEMENT ET TRANSPORT

Tout en lisant le présent *Guide du conducteur*, se souvenir que:

⚠ AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

Chargement

⚠ AVERTISSEMENT

Ce véhicule n'a pas été conçu ni fabriqué pour transporter une charge ou tirer une remorque. Si on décide d'ajouter des accessoires dans le but de transporter une charge ou de tirer une remorque, faire preuve de bon sens.

Procéder comme suit:

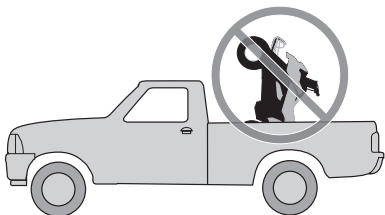
- Placer le robinet de carburant à la position «OFF».
- Serrer le frein de stationnement et sélectionner la 1^{re} vitesse.
- Arrimer le véhicule à l'avant par le pare-chocs et à l'arrière par le châssis.

ATTENTION: L'emploi d'autres points d'arrimage risquerait d'endommager le véhicule.

Transport

Lorsqu'on transporte le VTT, il faut bien l'arrimer à la remorque avec des sangles appropriées. L'emploi de cordes ordinaires est déconseillé.

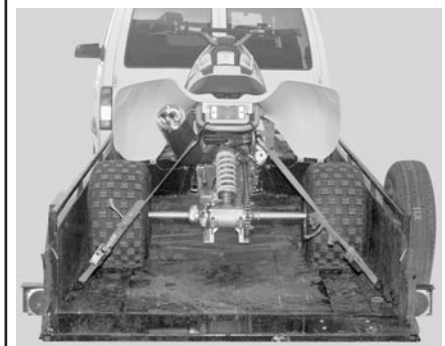
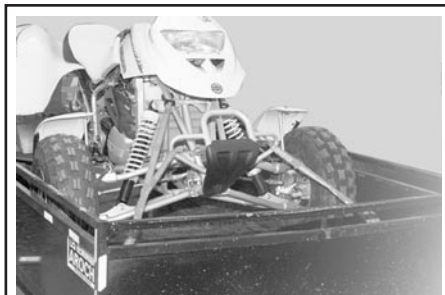
⚠ AVERTISSEMENT



V00A18W

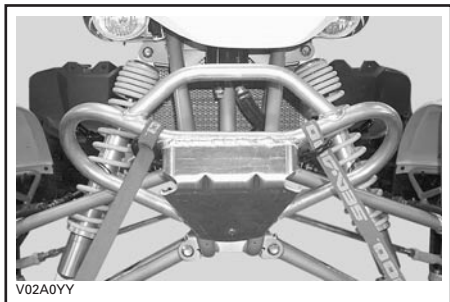
Ne jamais basculer le VTT pour le transporter. Nous recommandons de le transporter dans sa position normale de fonctionnement (c'est-à-dire sur ses quatre roues).

Tous les modèles sauf le Baja



V02A01Y

Modèles Baja seulement



AVERTISSEMENT

Ne pas remorquer ce VTT derrière une automobile ou tout autre véhicule.

DIAGNOSTIC DES PANNES

| CONSTATION: <i>Le moteur ne tourne pas.</i> | |
|--|--|
| CAUSES PROBABLES | SOLUTIONS |
| 1. L'interrupteur d'allumage se trouve à la position «OFF». | Placer l'interrupteur à la position «ON». |
| 2. La transmission n'est pas au point mort. | Placer la transmission au point mort ou presser le levier d'embrayage. |
| 3. Batterie faible ou connexions desserrées. | Vérifier l'état des connexions et des bornes. Faire vérifier la batterie. Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. |
| 4. L'interrupteur d'arrêt du moteur est à la position «OFF». | Placer l'interrupteur à la position «ON». |

| CONSTATION: <i>Le moteur tourne, mais refuse de démarrer.</i> | |
|--|--|
| CAUSES PROBABLES | SOLUTIONS |
| 1. Le mélange n'est pas suffisamment riche pour faire démarrer un moteur froid. | Vérifier le niveau de carburant et la méthode de démarrage, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de l'étrangleur. |
| 2. Moteur noyé (les bougies sont humides lorsqu'on les enlève). | Voir les OPÉRATIONS SPÉCIALES . |
| 3. Le carburant ne parvient pas au moteur (bougies sèches lorsqu'on les enlève). | Vérifier le niveau de carburant. Tourner le robinet de carburant à la position «ON» (essayer également à la position «RES»). Une panne de la pompe à carburant ou du carburateur peut s'être produite. Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. |
| 4. Bougie/système d'allumage (aucune étincelle). | Vérifier l'état du fusible d'allumage. Enlever les bougies et les rebrancher ensuite aux capuchons de bougie. Vérifier si l'interrupteur d'allumage se trouve à la position «ON». Mettre le moteur en marche lorsque les bougies sont mises à la masse sur le moteur, loin des trous de bougie. Si aucune étincelle n'apparaît, remplacer les bougies. Si le problème persiste, communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. |
| 5. Compression du moteur. | Si on ne détecte aucune résistance, on peut soupçonner une perte importante de compression. Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. |

| CONSTATION: Accélération ou puissance insuffisante du moteur. | |
|--|---|
| CAUSES PROBABLES | SOLUTIONS |
| 1. Bougie encrassée ou endommagée. | Voir la rubrique Le moteur tourne, mais refuse de démarrer. |
| 2. Le carburant ne parvient pas au moteur. | Voir la rubrique Le moteur tourne, mais refuse de démarrer. |
| 3. Réglages du carburateur. | Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. |
| 4. Surchauffe du moteur. | Voir la rubrique Surchauffe du moteur dans OPÉRATIONS SPÉCIALES . Si la surchauffe persiste, communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. |
| 5. Boîtier de filtre à air obstrué ou sale. | Vérifier le filtre à air et le nettoyer au besoin. Vérifier l'emplacement du boyau d'admission d'air. |

| CONSTATION: Retours de flamme dans le moteur. | |
|--|---|
| CAUSES PROBABLES | SOLUTIONS |
| 1. Bougies défectueuses (accumulation de calamine). | Voir la rubrique Le moteur tourne, mais refuse de démarrer. |
| 2. Le moteur tourne en surchauffant. | Voir la rubrique Accélération ou puissance insuffisante du moteur. |
| 3. Mauvais réglage de l'allumage ou panne du système d'allumage. | Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. |
| 4. Mauvais réglage du carburateur. | Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. |

| CONSTATION: Ratés d'allumage du moteur. | |
|--|--|
| CAUSES PROBABLES | SOLUTIONS |
| 1. Bougies encrassées, endommagées ou usées. | Nettoyer et vérifier les bougies et leur degré thermique. Les remplacer au besoin. |
| 2. Présence d'eau dans le carburant. | Vider le système d'alimentation et le remplir de carburant neuf. |

| CONSTATION: Le véhicule n'atteint pas sa vitesse maximale. | |
|---|--|
| CAUSES PROBABLES | SOLUTIONS |
| 1. Moteur. | Voir la rubrique Accélération ou puissance insuffisante du moteur. |
| 2. Frein de stationnement. | S'assurer que le loquet de frein est complètement déverrouillé. |
| 3. Boîtier de filtre à air obstrué ou sale. | Vérifier le filtre à air et le nettoyer au besoin. Vérifier l'emplacement du boyau d'admission d'air. |

| CONSTATION: <i>Changements de vitesse brusques.</i> | |
|---|--|
| CAUSES PROBABLES | SOLUTIONS |
| 1. Faible niveau d'huile dans le moteur et la transmission. | Remplir le moteur au niveau recommandé au moyen du type d'huile prescrit. |
| 2. Système de changement de vitesse. | Essayer d'appuyer davantage sur la manette d'accélérateur en changeant de vitesse. |
| 3. Mauvais type d'huile. | Vidanger l'huile du moteur et utiliser une huile recommandée seulement. |
| 4. Transmission. | Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. |

| CONSTATATION: <i>Le témoin rouge du moteur reste allumé.</i> | |
|---|--|
| CAUSES PROBABLES | SOLUTIONS |
| 1. Faible pression d'huile dans le moteur et la transmission. | Vérifier le niveau d'huile dans le réservoir et remplir d'huile recommandée jusqu'au niveau adéquat. Sinon, consulter un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. |
| 2. Véhicule renversé ou resté incliné. | Purger le système de lubrification. Consulter la rubrique intitulée Capotage dans OPÉRATIONS SPÉCIALES . |
| 3. Surchauffe du moteur. | Consulter la rubrique intitulée Surchauffe du moteur dans OPÉRATIONS SPÉCIALES . Si le moteur surchauffe toujours, consulter un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. |

FICHES TECHNIQUES

| MODÈLE | | DS | Baja |
|-------------------------------|--|---|------|
| MOTEUR | | | |
| Type | BOMBARDIER-ROTAX, 4 temps, double arbre à cames en tête, chaîne d'entraînement | | |
| Nombre de cylindres | Monocylindre | | |
| Nombre de soupapes | 4 soupapes à poussoirs à coupelle | | |
| Cylindrée | 652 cc (39.7 po ³) | | |
| Taux de compression | 9.7:1 | | |
| Lubrification | À carter sec, par pompes avec filtre remplaçable (moteur et transmission lubrifiés simultanément) | | |
| Décompresseur | Automatique | | |
| Échappement | Bombardier, tuyau d'échappement en acier inoxydable, silencieux peint en acier | | |
| TRANSMISSION | | | |
| Embrayage | 1 multidisque | | |
| Boîte de vitesses | 5 vitesses intégrées à prise constante | | |
| REFROIDISSEMENT | | | |
| Type | Refroidissement par liquide avec pompe à eau intégrée | | |
| Radiateur | Monté à l'avant, avec ventilateur thermostatique | | |
| CARBURATION | | | |
| Marque et type de carburateur | Mikuni BSR42, à dépression constante, avec étrangleur manuel | | |
| Régime de ralenti | ± 100 | 1300 tr/mn | |
| SYSTÈME ÉLECTRIQUE | | | |
| Magnéto (marque et type) | Denso, 290 W @ 6000 tr/mn | | |
| Type d'allumage | Sans rupteur, condensateur à haute tension, avance à l'allumage électronique | | |
| Réglage de l'allumage | Non réglable | | |
| Limiteur de régime moteur | 7700 tr/mn (en marche avant, peu importe le rapport) | 7900 tr/mn (en marche avant, peu importe le rapport) | |
| Bougies (marque et type) | NGK DR8EA | | |
| Nombre de bougies | 2 | | |
| Écartement des bougies | 0.6 à 0.7 mm (.024 à .027 po) | | |
| Batterie | 12 V, 13 Ah. Batterie sèche | | |
| Système de démarrage | Démarrateur électrique. Démarrage à n'importe quel rapport (levier d'embrayage pressé ou transmission au point mort) | | |
| Phares | 60/55 W, H4703 | | |
| Feux arrière et d'arrêt | 8/27 W, 1157 | | |
| Phare auxiliaire | S.O. | 2 x 35 W, H3 | |
| Fusibles | Ventilateur | 15 A | |
| | Phare auxiliaire | S.O. | 15 A |
| | Système de charge | 25 A | |

| MODÈLE | | DS | Baja |
|---|-------------------------|--|-----------------|
| GROUPE D'ENTRAÎNEMENT | | | |
| Essieu arrière | | Entraîné par chaîne/essieu rigide | |
| SUSPENSION | | | |
| Avant | Type | Indépendante — double bras triangulaire, 2 amortisseurs (huile) | |
| | Course | 305 mm (12 po) | |
| Arrière | Type | Rigide à bras oscillants, 1 amortisseur (huile/gaz) | |
| | Course | 292 mm (11.5 po) | |
| PNEUS | | | |
| Pression | Avant | 35 kPa (5 lbf/po ²) recommandé | |
| | Arrière | 35 kPa (5 lbf/po ²) recommandé | |
| Taille | Avant | 21 x 7 - 10 | 22 x 7 - 10 |
| | Arrière | 20 x 11 - 9 | 20 x 10 - 9 |
| ROUES | | | |
| Couple de serrage des écrous de roue | | 53 N•m (39 lbf•pi) | |
| FREINS | | | |
| Avant | | Nissin, type hydraulique, 2 disques (acier inoxydable) | |
| Arrière | | Nissin, type hydraulique, 1 disque (acier inoxydable) | |
| Frein de stationnement | | Manette de frein de droite muni d'un loquet pour les roues avant | |
| SYSTÈME DE DIRECTION ET COMMANDES | | | |
| Rayon de braquage | | 2.4 m (8 pi) | |
| Divergence (véhicule au sol, mesure à la jante) | | 0.5 mm ± 0.5 mm (.0197 po ± .0197 po) de chaque côté | |
| DIMENSIONS | | | |
| Poids à vide | | 209 kg (460 lb) | 215 kg (475 lb) |
| Longueur hors tout | | 1956 mm (77 po) | |
| Largeur hors tout | Avant | 1219.2 mm (48 po) | |
| | Arrière | 1270 mm (50 po) | |
| Hauteur hors tout | | 1181 mm (46.5 po) | |
| Empattement | | 1321 mm (52 po) | |
| Voie | Roues avant | 1048 mm (41 po) | |
| | Roues arrière | 990 mm (39 po) | |
| Garde au sol | Avant et sous le moteur | 121 mm (4-3/4 po) | |
| | Essieu arrière | 105 mm (4-1/8 po) | |

| MODÈLE | | DS | Baja |
|--|--------|---|------|
| LIQUIDES | | | |
| Type d'huile (moteur et transmission) | | Huile à moteur SAE 10W40 de type minéral pour moteurs 4 temps, classe SG, SH ou SJ de l'API. Ne pas utiliser d'huile semi-synthétique ni d'additifs spéciaux pour l'huile. Consulter le tableau sur la viscosité de l'huile pour connaître le type d'huile adéquat | |
| Liquide de refroidissement | | Mélange éthylène-glycol et eau (50% éthylène-glycol et 50% eau). Employer un liquide conçu spécialement pour les moteurs en aluminium | |
| Type de carburant | Type | Essence super sans plomb | |
| | Octane | 91 (R + M)/2 ou plus élevé | |
| Freins hydrauliques | | Liquide de frein DOT 4 | |
| CONTENANCES | | | |
| Autonomie du véhicule | | Environ 3 heures; variable selon la température, les conditions d'utilisation et la charge | |
| Réservoir de carburant | | 12.2 L (3.2 gal É.-U.) y compris une réserve d'environ 2.4 L (0.6 gal É.-U.) | |
| Huile à moteur et à transmission | | Total: 3.1 L (3.3 pintes É.-U.) | |
| Liquide de refroidissement | | 1.75 L (1.9 pintes É.-U.) | |

cc = centimètres cubes

po³ = pouces cubes

W = watt

V = volt

A = ampère

Ah = ampère-heure

Vouée à l'amélioration continue de la qualité et à l'innovation, Bombardier se réserve le droit de changer le design et les caractéristiques de ses produits, ou d'y effectuer des ajouts ou des améliorations, cela sans s'engager d'aucune façon à effectuer ces opérations sur les produits déjà fabriqués.

GUIDE SI*

| UNITÉ DE BASE | | | |
|---------------------------|-----------------------|---------------------------|----------|
| DESCRIPTION | | UNITÉ | SYMBOLE |
| longueur | | mètre | m |
| masse | | kilogramme | kg |
| force | | newton | N |
| liquide | | litre | L |
| température | | Celsius | °C |
| pression | | kilopascal | kPa |
| couple de serrage | | newton-mètre | N•m |
| vitesse terrestre | | kilomètre par heure | km/h |
| PRÉFIXES | | | |
| PRÉFIXE | SYMBOLE | SIGNIFICATION | VALEUR |
| kilo | k | mille | 1000 |
| centi | c | un centième | 0.01 |
| milli | m | un millième | 0.001 |
| micro | μ | un millionième | 0.000001 |
| FACTEURS DE CONVERSION | | | |
| POUR CONVERTIR DES | EN ① | MULTIPLIER PAR | |
| po | mm | 25.4 | |
| po | cm | 2.54 | |
| po ² | cm ² | 6.45 | |
| po ³ | cm ³ | 16.39 | |
| pi | m | 0.3 | |
| oz | g | 28.35 | |
| lb | kg | 0.45 | |
| lbf | N | 4.4 | |
| lbf•po | N•m | 0.11 | |
| lbf•pi | N•m | 1.36 | |
| lbf•pi | lbf•po | 12 | |
| lbf•po ² | kPa | 6.89 | |
| oz imp. | oz É.-U. | 0.96 | |
| oz imp. | mL | 28.41 | |
| gal imp. | gal É.-U. | 1.2 | |
| gal imp. | L | 4.55 | |
| oz É.-U. | mL | 29.57 | |
| gal É.-U. | L | 3.79 | |
| MPH | km/h | 1.61 | |
| Fahrenheit | Celsius | (°F - 32) ÷ 1.8 | |
| Celsius | Fahrenheit | (°C x 1.8) + 32 | |
| cv | kW | .75 | |

* Le système international d'unités a pour abréviation SI dans toute les langues.

① Pour inverser les conversions, diviser par le facteur donné. Par exemple, pour convertir les **millimètres** en **pouces**, diviser par 25.4.

REMARQUE: Les facteurs sont arrondis à 2 décimales pour plus de facilité.

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Nous tenons à vous informer que vos coordonnées seront utilisées à des fins de sécurité et de garantie. Parfois, nous utilisons aussi les coordonnées de nos clients pour les renseigner sur nos produits et nos offres. Si vous préférez ne pas recevoir d'information à propos de nos produits, offres et services, écrivez-nous à l'adresse ci-après.

Prenez également note que, de temps à autre, des organismes de confiance sélectionnés avec soin peuvent être autorisés à utiliser les coordonnées de nos clients pour promouvoir des produits et services de qualité. Si vous ne désirez pas que vos coordonnées soient transmises à ces organismes, écrivez-nous à l'adresse suivante.

Bombardier Inc.
Produits récréatifs

Service de la garantie
75, rue J.A. Bombardier
Sherbrooke (Québec)
J1L 1W3 Canada
Télécopieur (819) 566-3590



AFFRANCHIR
SUFFISAMMENT

BOMBARDIER
PRODUITS RÉCRÉATIFS


SERVICE DE GARANTIE
75, RUE J.A. BOMBARDIER
SHERBROOKE (QUÉBEC)
CANADA J1L 1W3

CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE

S'il y a changement d'adresse, remplir et poster la carte au bas de la page.

Un tel avis contribue également à votre sécurité, même après la date d'expiration de la garantie originale, puisque la société Bombardier sera ainsi en mesure de communiquer avec le propriétaire s'il est nécessaire d'apporter une modification au VTT.

REMARQUE: Ne remplir le carton ci-dessous que dans le cas d'un changement d'adresse.



CHANGEMENT D'ADRESSE CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

N° D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Numéro de modèle N° d'identification du véhicule (N.I.V.)

ANCIENNE ADRESSE:

_____ NOM _____

_____ N° RUE APP. _____

_____ VILLE ÉTAT OU PROVINCE CODE POSTAL _____

_____ PAYS _____

NOUVELLE ADRESSE:

_____ NOM _____

_____ N° RUE APP. _____

_____ VILLE ÉTAT OU PROVINCE CODE POSTAL _____

_____ PAYS _____

VÉHICULES VOLÉS

Si votre VTT est volé, vous devriez aviser le Service de garantie du distributeur de votre région.

Veillez fournir vos nom, adresse, numéro de téléphone et numéro d'identification du véhicule et la date à laquelle il a été volé.

La société Bombardier fournira mensuellement une liste des véhicules volés à tous ses concessionnaires de VTT afin d'aider les propriétaires concernés à récupérer leur véhicule.



AFFRANCHIR
SUFFISAMMENT

BOMBARDIER
PRODUITS RÉCRÉATIFS


SERVICE DE GARANTIE
75, RUE J.A. BOMBARDIER
SHERBROOKE (QUÉBEC)
CANADA J1L 1W3

CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE

S'il y a changement d'adresse, remplir et poster la carte au bas de la page.

Un tel avis contribue également à votre sécurité, même après la date d'expiration de la garantie originale, puisque la société Bombardier sera ainsi en mesure de communiquer avec le propriétaire s'il est nécessaire d'apporter une modification au VTT.

REMARQUE: Ne remplir le carton ci-dessous que dans le cas d'un changement d'adresse.



CHANGEMENT D'ADRESSE CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

N° D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Numéro de modèle N° d'identification du véhicule (N.I.V.)

ANCIENNE ADRESSE:

_____ NOM _____

_____ N° RUE APP. _____

_____ VILLE ÉTAT OU PROVINCE CODE POSTAL _____

_____ PAYS _____

NOUVELLE ADRESSE:

_____ NOM _____

_____ N° RUE APP. _____

_____ VILLE ÉTAT OU PROVINCE CODE POSTAL _____

_____ PAYS _____

VÉHICULES VOLÉS

Si votre VTT est volé, vous devriez aviser le Service de garantie du distributeur de votre région.

Veillez fournir vos nom, adresse, numéro de téléphone et numéro d'identification du véhicule et la date à laquelle il a été volé.

La société Bombardier fournira mensuellement une liste des véhicules volés à tous ses concessionnaires de VTT afin d'aider les propriétaires concernés à récupérer leur véhicule.



AFFRANCHIR
SUFFISAMMENT

BOMBARDIER
PRODUITS RÉCRÉATIFS

SERVICE DE GARANTIE
75, RUE J.A. BOMBARDIER
SHERBROOKE (QUÉBEC)
CANADA J1L 1W3

NUMÉRO DE MODÈLE
DU VTT _____

NUMÉRO D'IDENTIFICATION
DU VÉHICULE (N.I.V.) _____

NUMÉRO D'IDENTIFICATION
DU MOTEUR (N.I.M.) _____

Propriétaire: _____

NOM

N° _____ RUE _____ APP. _____

VILLE _____ ÉTAT OU PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

Date d'achat _____

JOUR MOIS ANNÉE

Date d'expiration
de la garantie _____

JOUR MOIS ANNÉE

À faire remplir par le concessionnaire au moment de la vente.

SCEAU DU CONCESSIONNAIRE

Veillez communiquer avec le concessionnaire qui vous a vendu votre VTT afin de vous assurer qu'il l'a enregistré auprès de Bombardier.

 **AVERTISSEMENT**

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.



AVERTISSEMENT

LA CONDUITE DE CE VÉHICULE PEUT ÊTRE DANGEREUSE. Une collision ou un tonneau peut se produire rapidement, même pendant des manoeuvres telles les tournants, la conduite en pente ou sur des obstacles si vous omettez de prendre les précautions nécessaires.

DES BLESSURES SÉRIEUSES OU MÊME MORTELLES pourraient résulter du non-respect de ces directives:

- **LISEZ LE GUIDE DU CONDUCTEUR, LE GUIDE DE SÉCURITÉ ET TOUTES LES ÉTIQUETTES AVANT D'UTILISER CE VTT.**
- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VTT AVANT D'EN AVOIR APPRIS LE FONCTIONNEMENT.** Les novices devraient suivre un cours de formation certifié.
- **NE TRANSPORTEZ JAMAIS DE PASSAGER.** Vous courrez davantage le risque de perdre le contrôle de votre véhicule lorsque vous transportez un passager.
- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VTT SUR UNE SURFACE ASPHALTÉE.** Vous courrez davantage le risque de perdre le contrôle de votre VTT lorsque vous conduisez votre véhicule tout-terrain sur une surface asphaltée.
- **NE CONDUISEZ JAMAIS CE VTT SUR UNE VOIE PUBLIQUE.** Il y a risque de collision avec un autre véhicule si vous circulez sur une voie publique avec votre VTT.
- **PORTEZ TOUJOURS UN CASQUE APPROUVÉ,** des verres de protection et des vêtements protecteurs.
- **NE CONSOMMEZ JAMAIS D'ALCOOL OU DE DROGUES** avant ou pendant l'utilisation de ce véhicule.
- **NE CONDUISEZ JAMAIS CE VTT À DES VITESSES EXCESSIVES.** Vous courrez davantage le risque de perdre le contrôle de ce VTT quand vous conduisez à une vitesse trop élevée sans tenir compte du terrain, de la visibilité et de votre expérience.
- **N'ESSAYEZ JAMAIS DE FAIRE DES CABRÉS, DES SAUTS OU D'AUTRES MANOEUVRES PÉRILLEUSES.**